

PROCÈS-VERBAL DE LA 62^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD
tenue par vidéoconférence le 4 février 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Patricia Huet
M. Rémy Kak'wa Kurtness
M^{me} Hélène Lauzon

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture (absent en début de séance)
M^{me} Johanne Jean
M. Réal Laporte
M^{me} Michèle Perron

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M. Michael Petawabano
M. Robert Prévost

8. VICE-PRÉSIDENCE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)

8.1 TSHIQUETIN : APPUI FINANCIER

M. Desrochers décrit brièvement Transport ferroviaire Tshiquetin (TFT). [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Délibérations

[REDACTED]

[REDACTED]

Présidente du conseil

Secrétaire

PROCÈS-VERBAL DE LA 62^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD
tenue par vidéoconférence le 4 février 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Patricia Huet
M. Rémy Kak'wa Kurtness
M^{me} Hélène Lauzon

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture (absent en début de séance)
M^{me} Johanne Jean
M. Réal Laporte
M^{me} Michèle Perron

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M. Michael Petawabano
M. Robert Prévost

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Étienne Cassista, responsable des ressources financières, Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Jocelyn Douh  ret, Directeur, Bureau de commercialisation, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Karine Candr  , responsable de la transformation num  rique, Direction g  n  rale de l'administration et du soutien    la gouvernance
M. Martin Vachon, coordonnateur, P  le d'expertise en d  veloppement durable, Vice-pr  sidence au d  veloppement durable et aux partenariats en territoire nordique

Compte tenu du contexte entourant la pand  mie de la COVID-19, la s  ance se tient en vid  oconf  rence. Les membres   tant pr  sents par vid  oconf  rence en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la s  ance ordinaire est d  clar  e r  guli  rement constitu  e et d  bute vers 8 h. M^{me}   lisabeth Blais souhaite la bienvenue et remercie les administrateurs pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont re  u une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition d  ment formul  e, l'ordre du jour est adopt      l'unanimit  .

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement    l'int  rieur m  me de la copie du projet d'ordre du jour re  ue avec l'avis de convocation.

Sur proposition d  ment formul  e, l'ordre du jour de consentement est adopt      l'unanimit  .

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M^{me} Johanne Jean, présidente du comité de vérification, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille.

M. Étienne Cassista, responsable des ressources financières à la Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance, se joint à la séance.
M. Gilles Couture se joint à la séance au cours des délibérations du point 4.

M^{me} Jean mentionne d'abord que, après une présentation des représentants du Vérificateur général du Québec, le comité a adopté le plan d'audit pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021. Elle poursuit en informant les membres que le rapport financier au 31 décembre 2020 a été présenté. M^{me} Jean expose ensuite les travaux entourant la production du plan de gestion intégrée des risques pour la période 2021-2024 et énumère les risques retenus jusqu'à présent. Les autres membres du comité de vérification sont invités à commenter le rapport, le cas échéant; [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Délibérations

[REDACTED]

4.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

M^{me} Jean cède ensuite la parole à M. Étienne Cassista, responsable des ressources financières, lequel présente les prévisions budgétaires 2021-2022. M^{me} Jean précise ensuite que le comité de vérification en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Délibérations

[REDACTED]

Prévisions budgétaires 2021-2022

(Résolution 289-S62 SPN)

ATTENDU QUE l'article 59 de la Loi sur la Société du Plan Nord (chapitre S-16.011) prévoit que la Société du Plan Nord doit soumettre chaque année au ministre ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant et que ces prévisions sont ensuite soumises à l'approbation du gouvernement qui les rend publiques;

ATTENDU QUE le 2^e paragraphe de l'article 2 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE le 6^e paragraphe du deuxième alinéa de l'article 32 de ce règlement prévoit que le comité de vérification examine et recommande au conseil d'administration les prévisions budgétaires annuelles;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2021-2022 de la Société du Plan Nord, telles que soumises et sujettes aux modifications qui pourraient y être apportées par les mesures du budget 2021-2022 du Gouvernement du Québec;

DE RECOMMANDER leur transmission au ministre responsable de la Société du Plan Nord pour approbation subséquente par le gouvernement.

M. Étienne Cassista quitte la séance.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Télétravail;
- Plan d'action nordique 2020-2023 :
 - o Programmes d'aides financières – appels à projets;
 - o Première rencontre du comité interministériel (CIMO);
 - o Annonce du Fonds pour la faune nordique;
- Démarche de mobilisation auprès des employés – Plan global de mobilisation en élaboration;
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - o SFPPN (un aperçu, suivi complet au point 6 de l'ordre du jour);
 - o QcRail;
- Rencontres statutaires avec le ministre;
- Modernisation de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;
- Communications :
 - o Entrevues données et présentations faites;
 - o Stratégie de communication interne et externe en élaboration;
 - o Résultats numériques liés au lancement du PAN 20-23;
- Grande Alliance entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la nation crie –

Délibérations



M. Réal Laporte quitte la séance.
Il est convenu de devancer le point 9 de l'ordre du jour.
M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, M. Jocelyn Douh  ret, directeur du Bureau de commercialisation de la m  me vice-pr  sidence, et M^{me} Karine Cand  r  , responsable de la transformation num  rique, Direction g  n  rale de l'administration et du soutien    la gouvernance, se joignent    la s  ance par vid  oconf  rence.

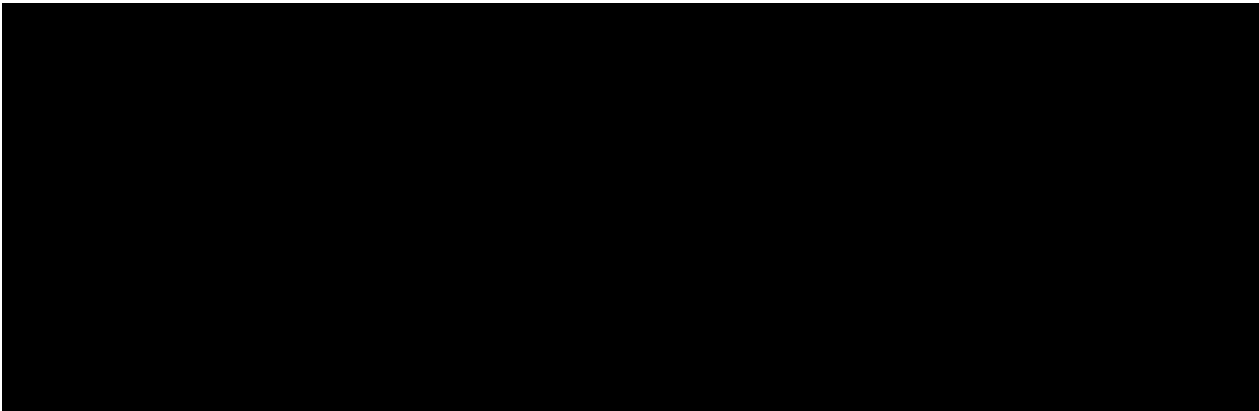
M^{me} Jean quitte au cours des d  lib  rations du point 6 et rejoindra la s  ance plus tard.

6.

**DOSSIER D’AFFAIRES OUTIL DE MAXIMISATION (PR  SENTATION CONJOINTE VPDDTN ET DGASG)
(POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR)**

Une pr  sentation est projet  e. M^{me} Brigitte Boulianne d  bute en pr  sentant le contexte entourant le d  p  t du dossier d'affaires sur la conception et le d  veloppement d'un outil de maximisation des retomb  es   conomiques. M. Douh  ret poursuit en parlant de l'outil et des b  n  fices escompt  s. M^{me} Cand  r   aborde ensuite la gestion du projet, ses risques et la solution d'affaires retenue. On r  pond ensuite aux questions des membres.

D  lib  rations



Dossier d'affaires

Conception et d  veloppement d'un outil de maximisation des retomb  es   conomiques
(R  solution 290-S62 SPN)

ATTENDU QUE la Soci  t   du Plan Nord est assuj  tie    la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement en vertu du 3   paragraphe du premier alin  a de l'article 2 de cette Loi (chapitre G-1.03) (ci-apr  s « la Loi »);

ATTENDU QUE, tel que requis    l'article 13 de la Loi, la Soci  t   du Plan Nord s'est dot  e d'un plan directeur des ressources informationnelles faisant   tat de sa gestion des risques ainsi que des mesures en ressources informationnelles qui seront mises en place pour r  aliser sa mission et ses priorit  s strat  giques dans le respect des orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE le d  veloppement et l'implantation d'un outil de maximisation des retomb  es   conomiques sont cibl  s comme une des activit  s du Plan directeur des ressources informationnelles 2021-2024 de la Soci  t   du Plan Nord;

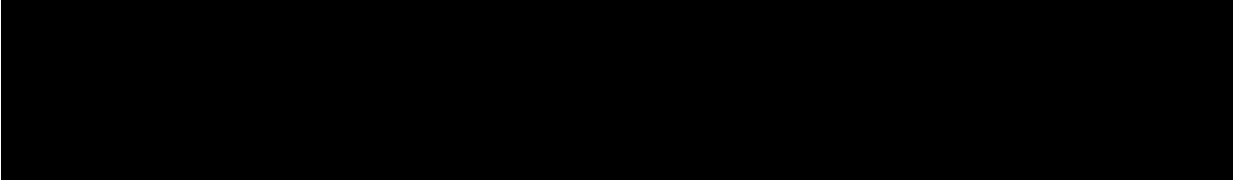
ATTENDU QU'en vertu de l'article 16.2 de la Loi, la Soci  t   du Plan Nord doit se conformer aux conditions et modalit  s de gestion de projets d  termin  es par le Conseil du tr  sor, notamment en ce qui a trait aux   tapes que doit suivre un projet; les avis et autorisations requis; les crit  res    consid  rer au soutien de ces autorisations et le suivi d'un projet;

ATTENDU QUE le projet « Conception et développement d'un outil de maximisation des retombées économiques » se qualifie comme un projet au sens de l'article 16.3 de la Loi;

ATTENDU QU'en vertu des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles découlant de la Loi, une autorisation au terme de l'étape d'avant-projet, dont la demande est appuyée d'un dossier d'opportunité et une autorisation au terme de la phase de planification, dont la demande est appuyée d'un dossier d'affaires doivent être obtenue du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le dossier d'opportunité du projet a été approuvé par le conseil d'administration en mai 2020 (résolution 266-S56);

ATTENDU QUE, conformément à ces règles, le dossier d'affaires de ce projet a été soumis pour avis au dirigeant de l'information du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;



ATTENDU QUE les sommes requises pour la réalisation de ce projet sont incluses dans les prévisions budgétaires 2021-2022 de la SPN et qu'elles seront intégrées dans les budgets subséquents;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le Dossier d'affaires et la poursuite du projet « Conception et développement d'un outil de maximisation des retombées économiques », tel que soumis à la présente séance, conditionnellement à l'obtention d'un avis favorable du dirigeant de l'information du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M^{me} Bissonnette, M. Douhéret et M^{me} Candré quittent la séance.
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance par vidéoconférence.

7. SFPPN / RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)

M. Desrochers fait rapport aux administrateurs des derniers développements dans le dossier de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN).

M^{me} Jean rejoint la séance au cours du point 8 (point 7 de l'ordre du jour).

8. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)

8.1 TSHIJETIN : APPUI FINANCIER

Le procès-verbal du point portant sur Transport ferroviaire Tshiuéti est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Desrochers quitte la séance.

La séance est interrompue pour une pause de 5 minutes.

La séance reprend vers 10 h 45.

M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique et M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d’expertise en développement durable de la même vice-présidence, se joignent à la séance par vidéoconférence.

**9. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE
(POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR)**

M^{me} Bissonnette parle brièvement des appels à projets de deux programmes de financement soit le Fonds d’initiative nordique et le programme de formation de la main-d’œuvre en milieu nordique et cède ensuite la parole à M. Martin Vachon pour le point suivant

9.1 PROTECTION DE 50 % DU TERRITOIRE DU NORDIQUE À L’HORIZON 2035

M. Martin Vachon présente les derniers développements et les prochaines étapes dans le dossier de la protection de 50 % du territoire nordique en débutant par les aires protégées. Il est ensuite question du mécanisme de conservation de 30 % du territoire.

Délibérations

[Redacted content]

M^{me} Bissonnette et M. Vachon quittent la séance.

10. MODERNISATION DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D’ÉTAT

[Redacted content]

Délibérations

[Redacted content]

11. DIVERS

Sans objet.

12. HUIS CLOS

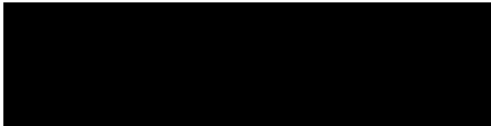
Étant donné que certains membres doivent quitter la rencontre, il est convenu que le huis clos n'ait pas lieu.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 25 mars 2021.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 11 h 15.



Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 63^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue par vidéoconférence le 25 mars 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Patricia Huet (absente en début de séance)
M. Réal Laporte
M^{me} Michèle Perron
M. Michael Petawabano

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M. Rémy Kak'wa Kurtness
M^{me} Hélène Lauzon
M. Robert Prévost

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M^{me} Johanne Jean

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications, Bureau du président-directeur général
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Karine Candré, responsable de la Transformation numérique, Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance

Compte tenu du contexte entourant la pandémie de la COVID-19, la séance se tient en vidéoconférence. Les membres étant présents par vidéoconférence en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 8 h. M^{me} Élisabeth Blais souhaite la bienvenue et remercie les administrateurs pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. On propose l'ajout de quatre sujets au point 12 « Divers » : formation des membres, projet Apuiat, rencontre avec le ministre et optimisation budgétaire.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après l'ajout des quatre sujets au point 12 « Divers ».

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation.

Concernant l'outil de maximisation des retombées économiques, un membre mentionne qu'il sera important de s'assurer que les entreprises inscrites ont réellement de l'activité sur le territoire.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Il est déjà inscrit à l'ordre du jour que M. Robert Prévost est en conflit concernant le point 9.2 lié au dossier Transport ferroviaire Tshiuetin. Aucun autre intérêt n'est déclaré.

4. NOMINATIONS SUR LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres procèdent à une modification à la composition du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH), puis à une modification du comité de vérification.

Modification à la composition du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (Résolution 291-S63 SPN)

ATTENDU QUE l'article 46 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit que la Société doit constituer un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines composé d'une majorité de membres indépendants;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (résolution 02-S1), lequel règlement a été modifié par la suite par les résolutions 88-S22, 113-S26 et 241-S50;

ATTENDU QUE l'article 31 de ce Règlement prévoit la constitution d'un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines composé d'au moins trois membres du conseil d'administration, incluant une majorité de membres indépendants;

ATTENDU QUE madame Josée Bélanger, membre de ce comité (résolution 249-S52) et également membre du comité de vérification (résolution 229-S47), a manifesté sa volonté d'être remplacée au sein du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

ATTENDU QUE M. Gilles Couture, membre indépendant nommé au conseil d'administration par le Conseil des ministres le 19 août 2020 (décret 865-2020), a manifesté son intérêt pour être nommé à titre de membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Gilles Couture membre du comité d'éthique, de gouvernance et de ressources humaines du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, en remplacement de madame Josée Bélanger.

Modification à la composition du comité de vérification (Résolution 292-S63 SPN)

ATTENDU QUE l'article 46 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit que la Société doit constituer un comité de vérification composé d'une majorité de membres indépendants;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (résolution 02-S1), lequel règlement a été modifié par la suite par les résolutions 88-S22, 113-S26 et 241-S50;

ATTENDU QUE l'article 32 de ce Règlement prévoit la constitution d'un comité de vérification composé d'au moins trois membres du conseil d'administration, incluant une majorité de membres indépendants;

ATTENDU QUE madame Patricia Huet, membre indépendante nommée au conseil d'administration par le Conseil des ministres le 19 août 2020 (décret 865-2020), a manifesté son intérêt pour être nommée à titre de membre du comité de vérification;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Patricia Huet membre du comité de vérification du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

La présidente du CGERH mentionne qu'une motion de remerciement a été adoptée à l'endroit de M^{me} Josée Bélanger lors de la séance tenue la veille.

Un membre mentionne que si ce n'est déjà fait, le développement des talents et de la relève devraient être des éléments traités par le CGERH, notamment pour réduire le risque de migration de masse.

5. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Michèle Perron, présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH), fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille.

[REDACTED]

[REDACTED]

M^{me} Perron termine son rapport en remerciant M^{me} Bélanger pour sa participation au CGERH et en souhaitant la bienvenue à M. Couture.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Préparation de l'étude des crédits 2021-2022;
- Télétravail;
- Bilan du Plan d'action nordique 2020-2023 (un aperçu, suivi complet au point 10.1 de l'ordre du jour)
- Démarche de mobilisation auprès des employés :
 - Plan d'action global de mobilisation;
 - Nouveau sondage sur la mobilisation;
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - SFPPN (un aperçu, suivi complet au point 8 de l'ordre du jour);
 - QcRail;
 - Grande Alliance;
- Rencontres statutaires avec le ministre;
- Résumé des activités communicationnelles.

Délibérations

[REDACTED]

[REDACTED]

Deux sujets du point 12 « Divers » sont devancés : la formation en matière autochtone et le projet Apuiat
M^{me} Patricia Huet se joint à la séance au cours des discussions.

Une formation en matière autochtone est prévue à la programmation de formation continue des membres du conseil d'administration. Les membres ont été sondés sur leurs besoins et leurs suggestions. Le CGERH a fait ses commentaires et une formation en trois volets est proposée :

Volet 1 : Rappel du contexte juridique / À partir de l'histoire écrire l'avenir

Objectif : Comment la SPN peut-elle s'inscrire dans l'évolution des relations avec les Premières Nations sans empiéter dans les champs de compétence du Gouvernement du Québec?

- Grands documents fondateurs;
 - Historiques des relations entre les Premières nations et le Gouvernement du Québec.
- [REDACTED]

Volet 2 : Grands enjeux sociaux

Objectif : Donner au conseil d'administration une bonne vision des enjeux pour permettre une prise de décision éclairée.

- Racisme systémique;
- Rapport Viens.

Proposition de formateur : Institution universitaire à déterminer (chaire de recherche ou autre)

Volet 3 : Vision gouvernementale

Objectif : Comment la SPN peut-elle se positionner au sein du Gouvernement et aller le plus loin possible dans son mandat sans se retrouver en porte-à-faux avec le Gouvernement du Québec? Quel peut être son périmètre d'action?

[REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

[REDACTED]

M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications du Bureau du président-directeur général se joint à la séance.

7. IMAGE DE MARQUE - SPN

M. Patrick Beauchesne fait une brève introduction sur l'image de marque, précisant qu'il s'agit d'un exercice mobilisant et d'un dossier qui lui tient à cœur. Il cède ensuite la parole à M^{me} Maryse Quimper qui débute en rappelant l'un des objectifs de la Société du Plan Nord d'élever son taux de notoriété.

[REDACTED]

Délibérations

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

M^{me} Quimper quitte la séance.

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance par vidéoconférence.

8. SFPPN / RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN

M. Desrochers fait rapport aux administrateurs des derniers développements dans le dossier de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) et répond aux questions des membres.

Délibérations

[REDACTED]

[REDACTED]

9. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

9.1 RÉGIME D'EMPRUNTS – MODIFICATION DES SIGNATAIRES

M. Desrochers explique le contexte entourant la modification des signataires autorisés au régime d'emprunts en lien avec le financement de la SFPPN. Les membres prennent ensuite la résolution suivante :

Régime d'emprunts - Modifications de représentants autorisés (Résolution 293-S63 SPN)

Concernant la modification des signataires autorisés au régime d'emprunts de la Société du Plan Nord, valide jusqu'au 30 juin 2022, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou par l'émission de titres d'emprunts sur le marché canadien auprès de courtiers en valeurs mobilières, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour des besoins n'excédant pas 80 000 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a, en vertu de sa résolution numéro 217-S46 du 9 mai 2019, institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2022, lui permettant d'emprunter un montant de 80 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien auprès de courtiers en valeurs mobilières et 30 000 000 \$ à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, le total des emprunts en cours à quelque moment que ce soit ne devant pas excéder 80 000 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 618-2019 du 19 juin 2019, le gouvernement a autorisé la Société du Plan Nord à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme et a approuvé les caractéristiques et limites énoncées à la résolution précitée;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord souhaite modifier le régime d'emprunts précité concernant les signataires autorisés au 4^e alinéa du dispositif;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 217-S46 du 9 mai 2019, autorisant le régime d'emprunts, soit modifiée par le remplacement du 4^e alinéa du dispositif par le suivant :

« QUE le(la) président(e)-directeur(trice) général(e), le(la) vice-président(e) aux infrastructures et aux investissements stratégiques, le(la) directeur(trice) général(e) de l'administration et du soutien à la gouvernance, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société du Plan Nord, à conclure en vertu du présent régime tout emprunt auprès d'institutions financières ou auprès de courtiers en valeurs mobilières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et de limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, incluant le billet global, et les annexes constatant les emprunts, toute convention par marge de crédit ou à long terme et tout billet, à consentir à toutes clauses non substantiellement incompatible avec les présentes, ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes; »

QUE toutes les dispositions de la résolution numéro 217-S46 du 9 mai 2019, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

M. Robert Prévost quitte la séance pour prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

9.2 TRANSPORT FERROVIAIRE TSHIQUETIN : APPUI FINANCIER

[REDACTED]

M. Robert Prévost rejoint la séance.

9.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LES CHEMINS MULTIRESSOURCES DU SECTEUR MINIER – INTÉGRATION DES PRINCIPES DD

M. Desrochers informe les membres sur la démarche réalisée afin de favoriser le développement durable à travers le financement octroyé dans le cadre du Programme d'aide financière visant les chemins multiresources du secteur minier. Des critères basés sur les principes de développement durable ont été ajoutés dans les normes du programme.

Délibérations

M. Desrochers quitte la séance.

La séance est interrompue pour une pause de 10 minutes.

La séance reprend vers 10 h 40.

M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, et M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable de la même vice-présidence se joignent à la séance par vidéoconférence.

10. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

10.1 BILAN DU PAN 20-23

M^{me} Julie Bissonnette dresse un bilan du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23).

Délibérations

10.2 ENVELOPPE D'OPPORTUNITÉ

M^{me} Bissonnette entretient ensuite les membres sur l'enveloppe d'opportunité, une enveloppe de 36 M\$ du PAN 20-23, dont le lancement est prévu à court terme.

Délibérations

10.3 PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) TRANSITOIRE 2021-2022

M^{me} Bissonnette explique le contexte amenant la Société du Plan Nord à présenter un plan d'action en développement durable transitoire pour la période 2021-2022.

Délibérations

Plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022

(Résolution 295-S63 SPN)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à l'obligation d'adopter un plan d'action de développement durable et de le rendre public, prévue à l'article 15 de la Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1);

ATTENDU QUE ce plan doit être composé d'actions spécifiques démontrant la contribution de la Société à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, prolongée jusqu'à l'adoption de la prochaine stratégie;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a adopté le Plan d'action de développement durable 2017-2020 de la Société du Plan Nord le 9 mars 2017 (résolution 116-S27), lequel sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2021, compte tenu de la prolongation de la stratégie gouvernementale;

ATTENDU QUE, selon une directive du ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Société du Plan Nord doit se doter d'un plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022 pour contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 prolongée jusqu'en 2022;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord doit mettre en œuvre ce plan d'action à partir du 1^{er} avril 2021 jusqu'à l'adoption d'un prochain plan d'action de développement durable lorsque la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable sera adoptée par le gouvernement;

ATTENDU QUE la Société rendra compte de ce plan d'action dans son rapport annuel 2021-2022;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER le Plan d'action de développement durable transitoire 2021-2022 de la Société du Plan Nord dans une version substantiellement conforme à celle soumise à la présente séance;

D'AUTORISER QUE ce plan soit rendu public.

10.4 PROTECTION DE 50 % DU TERRITOIRE DU NORDIQUE À L'HORIZON 2035

M. Martin Vachon présente les derniers développements et les prochaines étapes dans le dossier de la protection de 50 % du territoire nordique en débutant par les aires protégées. Il est ensuite question du mécanisme de conservation de 30 % du territoire.

Délibérations

M^{me} Bissonnette et M. Vachon quittent la séance.

M^{me} Karine Candré, responsable de la Transformation numérique à la Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance, se joint à la séance par vidéoconférence.

11. DOSSIER D'OPPORTUNITÉ – SOLUTION DE GESTION DOCUMENTAIRE

M^{me} Brigitte Boulianne débute la présentation du dossier d'opportunité de la solution de gestion documentaire en dressant un bref contexte. Elle cède ensuite la parole à M^{me} Karine Candré qui donne les grandes lignes du projet en s'arrêtant notamment sur la durée, les coûts estimés ainsi que les différentes options envisagées.

Dossier d'opportunité Solution de gestion documentaire (Résolution 296-S63 SPN)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03) en vertu du 3^e paragraphe du premier alinéa de l'article 2 de cette Loi (ci-après « la Loi »);

ATTENDU QUE, tel que requis à l'article 13 de la Loi, la Société du Plan Nord s'est dotée d'un plan directeur des ressources informationnelles faisant état de sa gestion des risques ainsi que des mesures en ressources informationnelles qui seront mises en place pour réaliser sa mission et ses priorités stratégiques dans le respect des orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE ce plan directeur 2021-2024 prévoit le déploiement d'une solution de gestion documentaire pour soutenir la croissance de la Société du Plan Nord, au titre de sa transformation numérique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16.2 de la Loi, la Société du Plan Nord doit se conformer aux conditions et modalités de gestion de projets déterminées par le Conseil du trésor, notamment en ce qui a trait aux étapes que doit suivre un projet; les avis et autorisations requis; les critères à considérer au soutien de ces autorisations et le suivi d'un projet;

ATTENDU QUE le projet « Solution de gestion documentaire » se qualifie comme un projet au sens de l'article 16.3 de la Loi;

ATTENDU QU'en vertu des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles découlant de la Loi, une autorisation au terme de l'étape d'avant-projet, dont la demande est appuyée d'un dossier d'opportunité, doit être obtenue du conseil d'administration;

ATTENDU QUE, conformément à ces règles, le dossier d'opportunité de ce projet a été soumis pour avis au dirigeant de l'information du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et qu'un avis favorable a été émis;

ATTENDU QUE les sommes requises pour la réalisation de ce projet sont incluses dans les prévisions budgétaires 2021-2022 de la SPN et qu'elles seront intégrées dans les budgets subséquents;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le dossier d'opportunité et la poursuite du projet « Solution de gestion documentaire », tel que soumis à la présente séance.

M^{me} Candré quitte la séance.

[REDACTED]

12. DIVERS

Quatre sujets sont abordés à ce point à l'ordre du jour :

- 1) Formation en matière autochtone

Ce sujet a été abordé plus tôt dans la séance.

- 2) Rencontre avec le ministre
- [REDACTED]

- 3) Projet Apuiat

Ce sujet a été abordé plus tôt dans la séance.

- 4) Optimisation budgétaire
- [REDACTED]

Optimisation budgétaire 2020-2021 – Versement à la Société de développement de la Baie-James pour la réfection de la route Billy-Diamond

(Résolution 297-S63)

ATTENDU QUE l'orientation 1 du Plan d'action nordique 2020-2023 est : Un accès optimisé au territoire;

ATTENDU QUE l'une des actions prioritaires dans ce plan d'action est de poursuivre les travaux de la phase I visant la réfection de la route Billy-Diamond;

ATTENDU QUE des dépenses budgétées par la Société du Plan Nord en 2020-2021 ne se sont pas réalisées en cours d'année et que le montant final des disponibilités sera connu en fin d'année;

ATTENDU QUE l'avancement des travaux de la Route Billy-Diamond permet d'assumer plus rapidement certaines dépenses d'infrastructures prévues pour les prochaines années et de réduire les coûts d'intérêts liés au financement de ces activités, libérant les sommes pour des activités en lien direct avec la mission;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à devancer le versement prévu à la Société de développement de la Baie-James, pour un montant à établir en fonction des disponibilités budgétaires de fin d'année et ne pouvant excéder douze millions \$, pour des travaux de réfection effectués à la route Billy-Diamond.

13. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 11 h 49 et se termine à 12 h. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 12 h. Le huis clos se termine à 12 h 15.

14. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 17 juin 2021.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h 15.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 63^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue par vidéoconférence le 25 mars 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M ^{me} Josée Bélanger	M. Gilles Couture
M ^{me} Patricia Huet (absente en début de séance)	M. Remy Kak'wa Kurtness
M. Réal Laporte	M ^{me} Hélène Lauzon
M ^{me} Michèle Perron	M. Robert Prévost
M. Michael Petawabano	

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M^{me} Johanne Jean

9.2 TRANSPORT FERROVIAIRE TSHIUETIN : APPUI FINANCIER

Le procès-verbal du point portant sur Transport ferroviaire Tshiuétin (TFT) est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Desrochers explique brièvement le dossier qui avait été présenté lors de la séance précédente. Il mentionne qu'un décret d'autorisation sera requis et répond aux questions des membres.

Délibérations

[REDACTED]

[REDACTED]

**Transport ferroviaire Tshiuétin
Contribution au plan de réhabilitation de la voie ferrée**
(Résolution 294-S63 SPN)

ATTENDU QUE le Plan d'action nordique 2020-2023 lancé en décembre 2020 prévoit une action intitulée « Assurer un accès multiusager à la fosse du Labrador » qui consiste plus spécifiquement en une intervention financière auprès de Transport ferroviaire Tshiuétin;

ATTENDU QU'il s'agit d'une des 21 actions relevant de la Société du Plan Nord;

ATTENDU QU'une enveloppe de 5 M\$ sur trois ans y est réservée dans le cadre financier du Plan d'action nordique 2020-2023, que les sommes requises sont provisionnées aux prévisions budgétaires 2021-2022 de la Société du Plan Nord approuvées par le conseil d'administration le 4 février 2021 (résolution 289-S62) et qu'elles seront intégrées dans le budget 2022-2023;

ATTENDU QUE la réalisation de travaux est nécessaire pour maintenir le niveau de service de transport de Transport ferroviaire Tshiuetin pour ses diverses clientèles et maintenir un accès multiusager convenable à la région de Schefferville et à la fosse du Labrador;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris le 22 octobre 2020 une résolution autorisant le président-directeur général de la Société du plan Nord à signer les conventions d'aides financières relatives aux actions dont la Société est responsable dans le Plan d'action nordique 2020-2023 (résolution 275-S59);

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Et ce, conditionnellement à l'obtention d'une décision favorable du gouvernement du Québec concernant la signature de la convention assimilable à une entente en matière d'affaires autochtones en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif;

D'ENTÉRINER la nouvelle orientation ayant trait au véhicule financier emprunté pour mettre en œuvre l'action « Assurer un accès multiusager à la fosse du Labrador » du Plan d'action nordique 2020-2023;

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière d'un maximum de 5 M\$ à Transport ferroviaire Tshiuetin pour la réalisation de travaux sur son chemin de fer afin de maintenir un accès multiusager à la fosse du Labrador et à la région de Schefferville;

D'ASSORTIR cette aide financière de modalités de remboursement;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide financière.

[REDACTED]

Présidente du conseil

[REDACTED]

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 64^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue par vidéoconférence le 28 avril 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Gilles Couture
M. Rémy Kak'wa Kurtness
M^{me} Michèle Perron
M. Robert Prévost

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Hélène Lauzon
M. Michael Petawabano

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Johanne Jean
M. Réal Laporte

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

La séance extraordinaire se tient en vidéoconférence. Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 9 h. M^{me} Élisabeth Blais souhaite la bienvenue et remercie les administrateurs pour leur participation. La séance débute en présence de M. Desrochers.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

3. VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE FACILITANT L'ACCÈS À LA FAILLE SUNDAY LAKE À PARTIR DE MATAGAMI

M. Patrick Beauchesne débute en faisant une mise en contexte.

Il rappelle que le conseil d'administration a autorisé en novembre 2020 la signature d'un protocole d'entente visant le développement d'un carrefour minier et de transport nordique dans le secteur de Matagami et mentionne que le projet présenté s'inscrit dans ce protocole.

M. Sébastien Desrochers prend ensuite la parole et présente le montage financier et les partenaires du projet. M. Beauchesne précise que la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) sera le maître d'œuvre du projet.

Délibérations

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**Versement d'une aide financière pour des travaux de réfection de la route
facilitant l'accès à la faille Sunday Lake à partir de Matagami**
(Résolution 298-S64)

ATTENDU QU'un protocole d'entente pour le développement d'un carrefour minier et de transport nordique dans le secteur de Matagami a été signé le 8 décembre 2020 entre la Société du Plan Nord, la Ville de Matagami, la Société de développement autochtone de la Baie-James et la Société de développement de la Baie-James (résolution 281-S60);

ATTENDU QUE la réfection de la route facilitant l'accès à la faille Sunday Lake à partir de Matagami est un des projets d'infrastructures identifiés dans le protocole d'entente qui a été priorisé par les signataires;

ATTENDU QUE le projet de réfection de la route facilitera le développement de la Ville de Matagami par l'accès facilité à l'activité économique actuelle et à venir dans le secteur de la faille de Sunday Lake;

ATTENDU QUE le Plan budgétaire 2021-2022 du gouvernement du Québec alloue une somme de deux millions de dollars à la Société de développement de la Baie-James pour la concrétisation du projet de réfection de route et que le secteur privé contribue à hauteur d'un million cinq cent mille dollars;

ATTENDU QUE le projet de réfection de route s'inscrit dans le mandat de la Société du Plan Nord, qui inclut d'appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets, de coordonner la réalisation d'infrastructures et de contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire;

ATTENDU QUE la participation de la Société du Plan Nord se limite au financement des travaux de réfection de la route et n'engendre pas de responsabilités à long terme;

ATTENDU QUE la contribution financière d'un maximum de trois millions de dollars peut être dégagée à même le budget 2021-2022 de la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord a été pris en vertu de l'article 43 de la Loi sur la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE l'article 7 de ce règlement prévoit que le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions hors programme, incluant les déboursés et versements reliés à ces documents, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, et que le montant maximal de la contribution financière dépasse ce montant;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière d'un maximum de 3 M\$ à la Société de développement de la Baie-James pour la réalisation des travaux de réfection de la route facilitant l'accès à la faille Sunday Lake à partir de Matagami;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide financière.

4. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 17 JUIN 2021 – À DISTANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera, à distance, le jeudi 17 juin 2021, à compter de 8 h.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 9 h 50.

[Signature]

Président du conseil

[Signature]

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 65^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue par vidéoconférence le 17 juin 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Patricia Huet
M. Réal Laporte
M^{me} Michèle Perron
M. Robert Prévost

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M^{me} Johanne Jean
M^{me} Hélène Lauzon
M. Michael Petawabano (absent au début de la séance)

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M. Rémy Kak'wa Kurtness

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Étienne Cassista, responsable des ressources financières, Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance
M^{me} Lucie Proulx, analyste des procédés administratifs, Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance
M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications, Bureau du président-directeur général
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques
M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Isabelle Auger, conseillère en développement durable, Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

Compte tenu du contexte entourant la pandémie de la COVID-19, la séance se tient en vidéoconférence. Les membres étant présents par vidéoconférence en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 8 h. M^{me} Élisabeth Blais souhaite la bienvenue et remercie les administrateurs pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. On propose l'ajout d'un sujet au point 10 « Divers » : Assemblée des partenaires et conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après l'ajout d'un sujet au point 10 « Divers ».

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions.

Délibérations :

[REDACTED]

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

M. Étienne Cassista, responsable des ressources financières, Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance, se joint à la séance.

M. Petawabano se joint à la séance au cours du point 4.1, avant la prise de décision.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente, M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille.

4.1 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 31 MARS 2021

Délibérations :

États financiers vérifiés au 31 mars 2021

(Résolution 299-S65 SPN)

ATTENDU QUE l'article 67 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit que la Société doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, produire au ministre les états financiers pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE le sixième paragraphe de l'article 32 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que le comité de vérification examine et recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers de la Société;

ATTENDU QUE la Société se qualifie comme étant un « organisme du gouvernement » au sens du paragraphe 3 de l'article 4 de la Loi sur le vérificateur général et qu'elle est donc assujettie à la compétence du vérificateur général;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), lors de sa réunion 25 mai 2021, a approuvé les états financiers de la SFPPN pour la même période;

ATTENDU QUE le résultat d'audit des états financiers, effectué par le vérificateur général du Québec pour la Société du Plan Nord, a été présenté au comité de vérification par les représentants du vérificateur général, que les membres ont pu s'exprimer sur ce résultat et qu'ils sont en accord avec le contenu de celui-ci;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2021 de la Société du Plan Nord, tel que soumis à la présente séance.

D'AUTORISER la transmission des états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2021 de la Société du Plan Nord au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qui est également ministre responsable de la Société du Plan Nord.

M. Cassista quitte la séance.

4.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

M^{me} Jean cède ensuite la parole à M^{me} Audray Cloutier, coordonnatrice de la gouvernance administrative à la Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance, qui présente le Rapport d'activité 2020-2021 de la SPN. Elle porte à l'attention des membres les nouveautés du rapport 2020-2021, notamment la section portant sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la SPN. Elle s'arrête sur les résultats en lien avec les planifications stratégiques de la SPN. Elle souligne finalement l'implication et la collaboration des unités d'affaires dans cet exercice de reddition de comptes et résume les prochaines étapes.

Délibérations :

Rapport d'activité 2020-2021

(Résolution 300-S65 SPN)

ATTENDU QUE l'article 67 de la Loi sur la Société du Plan nord (chapitre S-16.011) prévoit que la Société doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, produire au ministre un rapport de ses activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE l'article 68 de cette Loi prévoit que le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception, ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) et que le paragraphe 2 de l'article 15 de cette loi prévoit que le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit également l'approbation du rapport d'activité par le conseil d'administration au deuxième paragraphe de l'article 2;

ATTENDU QUE le sixième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 32 de ce Règlement prévoit que le comité de vérification examine et recommande au conseil d'administration l'approbation du rapport d'activité de la Société;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport d'activité 2020-2021 de la Société du Plan Nord, dans une version substantiellement conforme à celle soumise à la présente séance;

D'AUTORISER la transmission du Rapport d'activité 2020-2021 de la Société au ministre responsable de la Société du Plan Nord pour un dépôt devant l'Assemblée nationale.

M^{me} Lucie Proulx, analyste des procédés administratifs, Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance se joint à la séance.

4.3 PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (GIR) 2021-2024 ET RAPPORT DE SURVEILLANCE ET DE REVUE AU 31 MARS 2021 DU PLAN DE GIR 2019-2021

La parole est cédée à M^{me} Lucie Proulx qui présente d'abord le Rapport de surveillance et de revue au 31 mars 2021 du Plan de gestion intégrée des risques (PGIR) 2019-2021.

Délibérations :

Plan de gestion intégrée des risques 2021-2024 (Résolution 301-S65 SPN)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) et que le paragraphe 8 de l'article 15 de cette loi prévoit que le conseil d'administration doit établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 13 décembre 2018, la Politique de gestion intégrée des risques (résolution 197-S43) afin de définir, entre autres, les rôles et responsabilités pour soutenir la mise en œuvre de la gestion des risques;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que le conseil d'administration établit les processus de gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société au paragraphe 11 de l'article 2;

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (paragraphe 4 de l'article 24) et le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (paragraphe 4 de l'article 32) prévoient, que le comité de vérification a pour fonction de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques;

ATTENDU QUE la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) prévoit que les organismes publics adoptent chaque année financière un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale émanant de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03) précise les orientations et les bonnes pratiques gouvernementales en matière de sécurité de l'information, notamment en matière de gestion des risques;

ATTENDU QUE le Plan de gestion intégrée des risques 2021-2024 de la Société du Plan Nord répond aux obligations de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER le Plan de gestion intégrée des risques 2021-2024 de la Société du Plan Nord, tel que soumis à la présente séance.

4.4 PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

M^{me} Proulx est invitée à présenter le premier plan de continuité des activités de la SPN. Elle souligne que le Plan de continuité des activités (PCA) émane du Plan de gestion intégrée des risques (PGIR) 2019-2021 de la SPN. Elle expose les faits saillants de ce plan et

Délibérations :

M^{me} Proulx quitte la séance.

5. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Michèle Perron, présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH), fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 15 juin 2021.

5.1 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Perron dresse un bilan de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

Délibérations :

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Télétravail;
- Bilan du Plan d'action nordique 2020-2023 (un aperçu, suivi complet au point 9.1 de l'ordre du jour);
- Plan stratégique 2020-2023 : dépôt à l'Assemblée nationale le 14 avril 2021;
- Démarche de mobilisation auprès des employés : réalisation du 2^e sondage (un aperçu, suivi complet au point 6.3 de l'ordre du jour);
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - SFPPN (un aperçu, suivi complet au point 8 de l'ordre du jour);

- Qc Rail (un aperçu, suivi complet au point 8.1 de l'ordre du jour);
- Grande Alliance;
- Rencontres statutaires avec le ministre;
- Résumé des activités communicationnelles.

Délibérations :

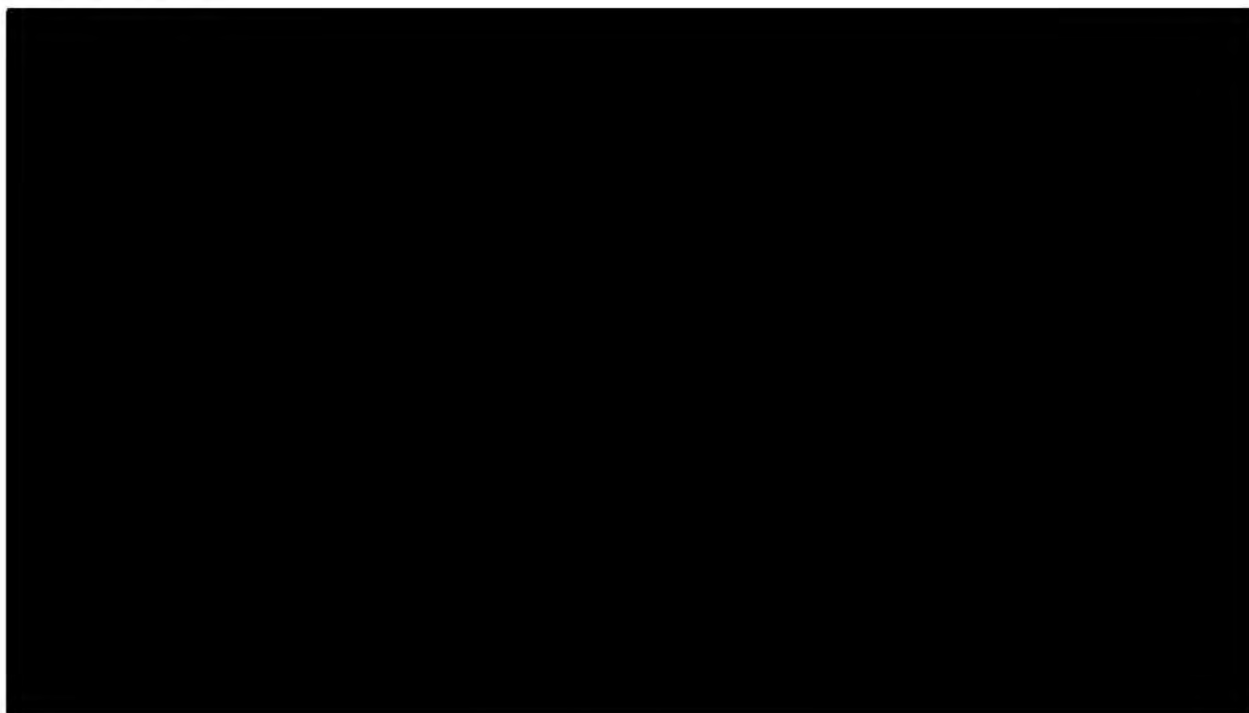


M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications du Bureau du président-directeur général se joint à la séance.

6.1 SONDAGE SUR LA NOTORIÉTÉ

M^{me} Quimper partage une présentation et fait état aux membres des résultats obtenus quant aux deux indicateurs du Plan stratégique 2020-2023 portant sur la notoriété de la SPN au nord du 49^e parallèle, auprès des citoyens et auprès des entreprises. Elle explique la méthodologie retenue et mentionne que les résultats des sondages permettront à la SPN d'orienter ses activités de communications.

Délibérations :



M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance.

6.2 SONDAGE SUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

M^{me} Quimper partage une présentation et fait état aux membres du résultat obtenu quant à l'indicateur du Plan stratégique 2020-2023 portant sur le taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de l'accompagnement

offert. Elle explique que la mesure est réalisée à trois niveaux : la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes d'aide financière; la satisfaction de la clientèle à l'égard de la façon dont la Société a traité leur demande d'information ou d'accompagnement et répondu à leur besoin; la satisfaction de la clientèle à l'égard du service offert par la SPN (efficacité du personnel, professionnalisme, compétence).

Mme Quimper et Mme Bissonnette quittent la séance.

6.3 SONDAGE SUR LA MOBILISATION

M. Beauchesne présente aux membres les résultats obtenus à la suite du sondage mené par la firme Énergie Mobilisation auprès des employés de la SPN. Il précise les résultats obtenus dans les 3 grandes catégories de variables (les leviers mobilisateurs; le climat organisationnel mobilisateur; les comportements de mobilisation) et s'arrête sur les recommandations.

Délibérations :

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance par vidéoconférence.

7. SFPPN / RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN

M. Desrochers fait rapport aux administrateurs des derniers développements dans le dossier de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) et répond aux questions des membres.

Délibérations

8. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

8.1 Qc RAIL : CHOIX DU CONSORTIUM

M. Desrochers fait état des derniers développements dans le cadre de l'appel à projets lancé le 24 février 2021 pour l'étude de faisabilité technico-économique afin d'identifier les déterminants de la viabilité du projet Qc Rail. Il mentionne que le mandat n'a pas encore été octroyé et que lorsque ce sera fait, ce sera communiqué publiquement.

8.2 CENTRE RÉGIONAL DE RÉTABLISSEMENT ISUARSIVIK : ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

M. Desrochers dresse un topo des derniers développements dans le dossier du centre régional de rétablissement Isuarsivik.

Délibérations :

M. Desrochers quitte la séance.

La séance est interrompue pour une pause de 10 minutes.

La séance reprend à 11 h 05.

M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance par vidéoconférence.

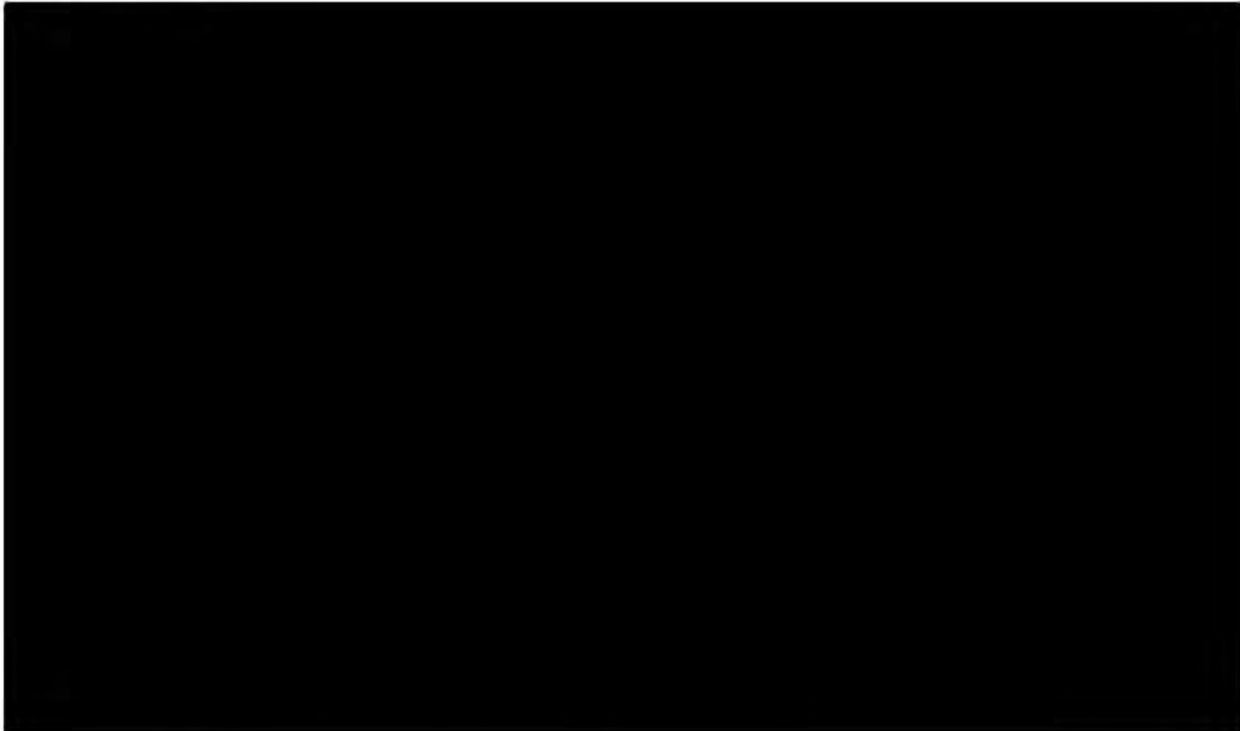
9. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

9.1 PAN 20-23 – ÉTAT DE SITUATION

Pour faire un état de situation du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23), M^{me} Julie Bissonnette présente le napperon transmis aux membres préalablement à la séance. Elle dresse un sommaire du suivi des actions et

des aides financières accordées. Elle liste également les annonces effectuées depuis le lancement du PAN 20-23.

Délibérations :



M^{me} Isabelle Auger, conseillère en développement durable, Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance par vidéoconférence.

9.2 DÉMARCHE D'APPROBATION DU PADD

Un fichier PowerPoint est partagé et M^{me} Bissonnette présente les différentes étapes devant mener à l'approbation d'un nouveau plan de développement durable (PADD) à la SPN. Elle fait d'abord une mise en contexte, parle de la démarche gouvernementale pour la production de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027 et énumère les 5 orientations gouvernementales. Il est question d'un indice de performance pour évaluer les ministères et les organismes en 2022.

Délibérations :



9.3 CONSERVATION DU TERRITOIRE

En remplacement de M. Martin Vachon, M^{me} Isabelle Auger présente les derniers développements et les prochaines étapes dans le dossier de la conservation du territoire nordique en débutant par les aires protégées. Il est ensuite question du mécanisme de conservation de 30 % du territoire.

Délibérations :

M^{me} Bissonnette et M^{me} Auger quittent la séance.
M. Petawabano quitte au cours du point 10.

10. DIVERS

M. Beauchesne explique les distinctions et les liens entre le conseil d'administration et l'Assemblée des partenaires. Il parle des rôles et des responsabilités de chacune des instances en spécifiant que le conseil d'administration a un rôle décisionnel alors que l'Assemblée des partenaires a un rôle consultatif.

11. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 11 h 59 et se termine à 12 h 13. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 12 h 14. Le huis clos se termine à 12 h 23.

Motion de félicitations au président-directeur général

(Résolution 302-S65 SPN)

ATTENDU QUE M. Patrick Beauchesne a été nommé président-directeur général de la Société du Plan Nord en novembre 2019;

ATTENDU QUE plusieurs grands dossiers ont été menés sous sa direction depuis les derniers mois, dont le lancement du Plan d'action nordique 2020-2023 et l'adoption du Plan stratégique 2020-2023;

ATTENDU QUE la pandémie a forcé le télétravail et d'importants changements dans les façons de faire, et que malgré tout, un récent sondage démontre que le personnel de la Société du Plan Nord considère le climat de travail comme mobilisateur, et ce, dans un taux supérieur à celui observé l'an dernier;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration souhaitent souligner l'ampleur du travail réalisé par le président-directeur général, et l'excellence avec laquelle il a su diriger et mobiliser les équipes de la Société du Plan Nord depuis son arrivée en poste;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une motion de félicitations au président-directeur général de la Société du Plan Nord, M. Patrick Beauchesne.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 16 septembre 2021.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h 25.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 66^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

tenue par vidéoconférence le 16 septembre 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général	M ^{me} Josée Bélanger
M. Gilles Couture	M. Rémy Kak'wa Kurtness
M. Réal Laporte	M ^{me} Michèle Perron
M. Robert Prévost	

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire

M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente

M^{me} Patricia Huet

M^{me} Johanne Jean

M^{me} Hélène Lauzon

M. Michael Petawabano

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

En l'absence de M^{me} Élisabeth Blais, la séance sera présidée par M^{me} Michèle Perron. Compte tenu du contexte entourant la pandémie de la COVID-19, la séance se tient en vidéoconférence. Les membres étant présents par vidéoconférence en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 8 h. M^{me} Michèle Perron souhaite la bienvenue et remercie les administrateurs pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Michèle Perron, présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH), fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 15 septembre 2021.

4.1

Délibérations :

Modifications des conditions de travail du personnel de la Société du Plan Nord (Résolution 303-S66)

ATTENDU QUE l'article 47 alinéa 2 de la Loi sur la Société du Plan Nord prévoit que, sous réserve d'une convention collective, la Société détermine les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de son personnel conformément aux conditions définies par le gouvernement;

ATTENDU QUE le neuvième paragraphe de l'article 31 du Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines élabore les normes et les barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel de la Société du Plan Nord (SPN);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'administration publique (LAP), une autorisation préalable du Conseil du trésor est requise pour toute modification aux conditions de travail du personnel non syndiqué ayant une incidence financière, incluant l'octroi de paramètres d'augmentation des échelles salariales;

ATTENDU QUE la SPN applique historiquement les conditions de travail de la fonction publique à son personnel en vertu des résolutions 2016-87-S22, 2017-107-S26, 2018-194-S41 et 2018-195-S41;

ATTENDU QUE le dossier des conditions de travail sera analysé dans son ensemble, [REDACTED] et qu'une recommandation sera soumise au conseil d'administration de la SPN;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ACCORDER les mêmes conditions de travail que dans la fonction publique pour l'ensemble de ses corps d'emplois jusqu'au 31 mars 2020 (incluant l'augmentation de 2 % au maximum des échelles à la suite du Comité portant sur l'expertise, l'attraction et la rétention dans la fonction publique pour les corps d'emplois 100,104,105,108);
- DE DOTER la Société du Plan Nord de ses propres conditions de travail;
- D'APPROUVER les paramètres d'augmentation des échelles salariales suivants pour l'ensemble du personnel de la Société du Plan Nord, ceux-ci reflétant l'entente de principe entre le SCT et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec de la fonction publique québécoise :
 - 2 % au 1^{er} avril 2020;
 - 2 % au 1^{er} avril 2021.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

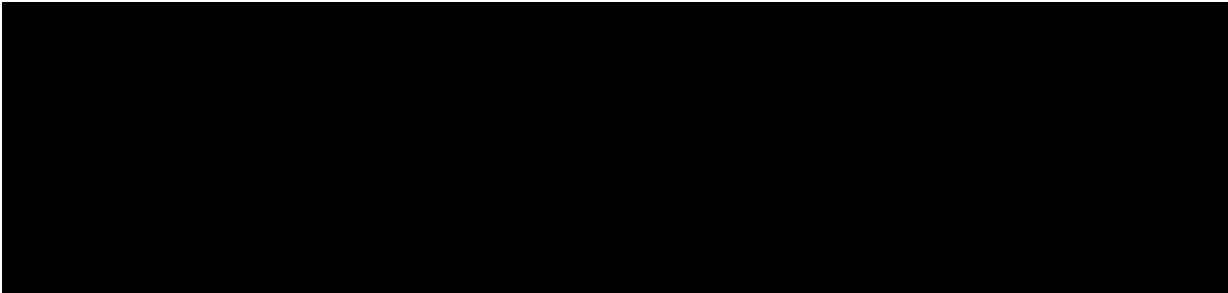
Le rapport de M. Beaudesne porte sur les éléments suivants :

- Télétravail et reprise post-vacances;
- Bilan du Plan d'action nordique 2020-2023 (un aperçu, suivi complet au point 8.1 de l'ordre du jour);
- Plan stratégique 2020-2023 : révision de certaines cibles (un aperçu, suivi complet au point 7 de l'ordre du jour);
- Modernisation de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;
- Démarche de mobilisation auprès des employés;
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - o SFPPN (un aperçu, suivi complet au point 9 de l'ordre du jour);
 - o Qc Rail ;
 - o Grande Alliance;
- Rencontres avec le personnel du cabinet (changement du chef de cabinet) et statutaires avec le ministre;
- Report de la rencontre de l'Assemblée des partenaires;
- Rencontre à Sept-Îles (Cégep);
- Résumé des activités communicationnelles.

6. PROGRAMMATION LAC-À-L'ÉPAULE (POSTE 20-23)

M. Beaudesne s'entretient avec les membres de la manière dont pourrait se dérouler le lac-à-l'épaule stratégique du 21 octobre 2021. Il mentionne quelques endroits où pourrait se tenir la rencontre. Il évoque que la séance du conseil d'administration serait alors écourtée et suivie d'une réflexion stratégique sur le développement et l'avenir de la SPN post 2023 en mentionnant qu'il animerait lui-même la démarche.

Délibérations :



7. MISE À JOUR DES CIBLES DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

M^{me} Brigitte Boulianne présente le dossier de la mise à jour des cibles du Plan stratégique 2020-2023. Elle précise qu'à la lumière des résultats obtenus en 2020-2021 et à la suite d'une analyse, il est proposé de revoir à la hausse les cibles de quatre indicateurs pour les années 2021-2022 et 2022-2023. Les nouvelles cibles sont ensuite présentées et expliquées.

Délibérations :

Mise à jour des cibles du Plan stratégique 2020-2023

(Résolution 304-S66)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 de la Loi sur la Société du Plan Nord, la Société établit un plan stratégique précisant notamment les objectifs qu'elle poursuit et les priorités qu'elle établit en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et suivant la forme, la teneur et la périodicité déterminées par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de cette même loi, le plan stratégique est soumis à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) et que le paragraphe 1 de l'article 15 de cette loi prévoit que le conseil d'administration adopte le plan stratégique;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit également l'adoption du plan stratégique par le conseil d'administration au premier paragraphe de l'article 2;

ATTENDU QUE le 26 novembre 2020, le conseil d'administration adoptait le Plan stratégique 2020-2023 de la Société du Plan Nord (résolution 277-S60);

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé le Plan stratégique 2020-2023 de la Société du Plan Nord le 24 mars 2021 (décret 376-2021);

ATTENDU QUE les orientations en matière de planification stratégique produites par le Secrétariat du Conseil du trésor prévoient qu'il incombe au dirigeant de l'organisme d'assumer la responsabilité de la mise à jour du plan stratégique de son organisation;

ATTENDU QU'en vertu de ces orientations, le dirigeant de l'organisation doit informer le secrétaire du Conseil du trésor de cette mise à jour et l'expliquer dans le rapport annuel de l'organisation;

ATTENDU QU'à la lumière de certains des résultats obtenus en 2020-2021 en lien avec les objectifs du Plan stratégique 2020-2023, certaines cibles pour les années 2021-2022 et 2022-2023 doivent être revues;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER la mise à jour du Plan stratégique 2020-2023 de la Société du Plan Nord telle que présentée à la présente séance;

D'AUTORISER la transmission de la mise à jour au secrétaire du Conseil du trésor;

D'AUTORISER que cette mise à jour soit rendue publique.

M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, et M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable, tous deux de la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique se joignent à la séance par vidéoconférence.

8. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

Les points 8.2 et 8.3 de l'ordre du jour sont traités avant le point 8.1. Pour des raisons techniques, M^{me} Bissonnette s'absente d'une partie de la présentation du point sur la conservation du territoire.

8.1 NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES (POINT 8.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

La présidente de la séance demande aux membres s'ils sont en accord avec la nomination de M. Jean-François Samray à l'Assemblée des partenaires. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Les membres sont en accord avec cette nomination.

Délibérations :

[REDACTED]

Nomination de monsieur Jean-François Samray à l'Assemblée des partenaires
(Résolution 305-S66)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE le Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

[REDACTED]

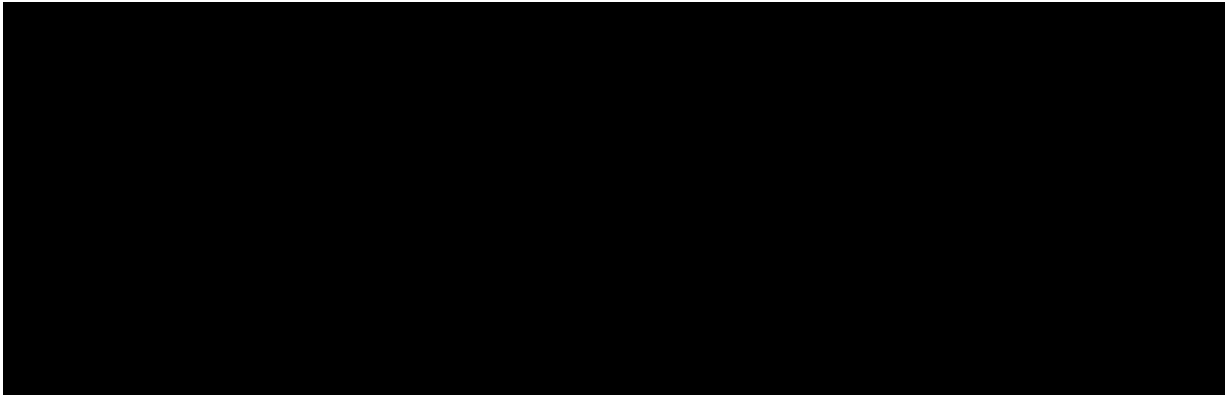
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que monsieur Jean-François Samray, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, soit nommé membre représentant du secteur forêt de l'Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Denis Lebel.

8.2 CONSERVATION DU TERRITOIRE (POINT 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR)

M. Martin Vachon présente les derniers développements et les prochaines étapes dans le dossier de la conservation du territoire nordique en débutant par les aires protégées. Il est ensuite question des derniers développements et des prochaines étapes dans le dossier du mécanisme de conservation de 30 % du territoire (territoires de conservation nordique).

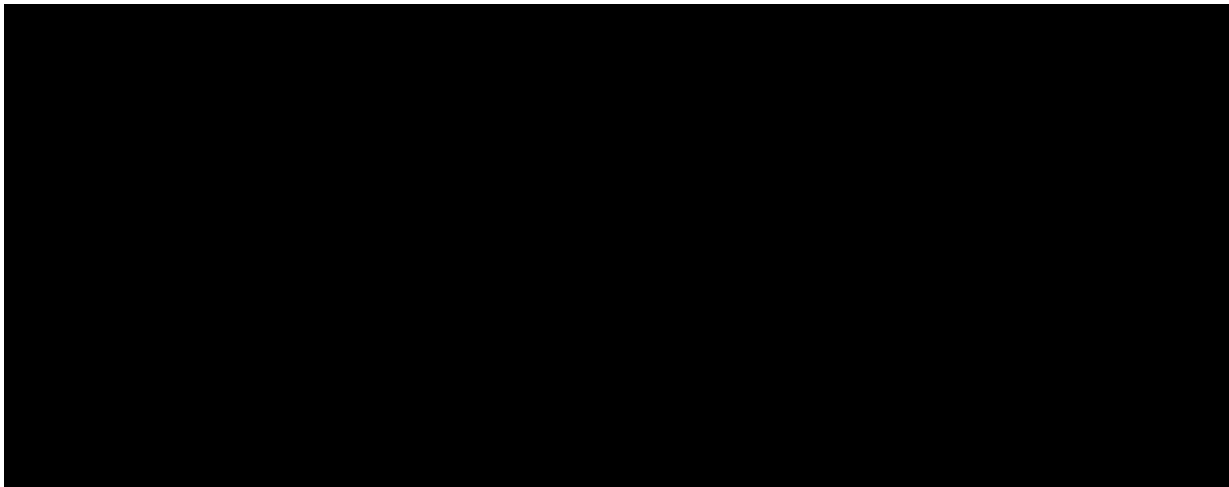
Délibérations :



8.3 PAN 20-23 – ÉTAT DE SITUATION (POINT 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR)

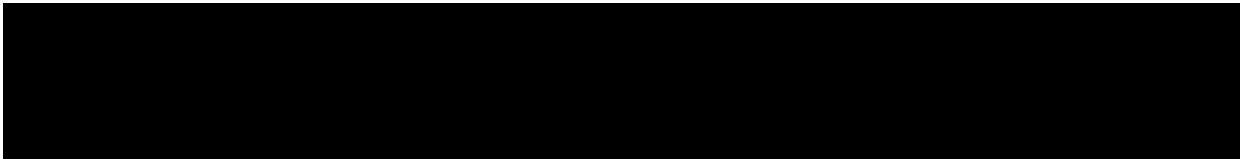
Pour faire un état de situation du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23), M^{me} Julie Bissonnette présente le napperon transmis aux membres préalablement à la séance. Elle dresse un sommaire du suivi des actions et des aides financières accordées. Elle parle également des annonces effectuées.

Délibérations :



M^{me} Bissonnette et M. Vachon quittent la séance.

Délibérations (suite) :



[REDACTED]

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques se joint à la séance.

9. SFPPN / RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN

M. Beauchesne, représentant de la SPN au CA de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), cède la parole à M. Desrochers, qui fait rapport aux administrateurs des derniers développements dans le dossier et répond aux questions des membres.

[REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

M. Desrochers quitte la séance.

10. DIVERS

Sans objet.

11. HUIS CLOS

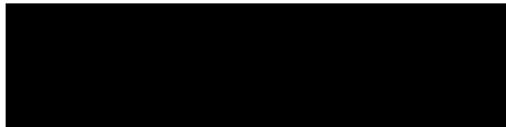
Étant donné que plusieurs membres sont absents de la séance, dont la présidente du conseil d'administration, il est convenu que le huis clos n'ait pas lieu.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 21 octobre 2021. On rappelle aux membres que la formation en gestion de crise aura lieu virtuellement le 28 septembre 2021.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 10 h 15.



Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 67^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Lac Delage le 21 octobre 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger (en mode virtuel)
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Hélène Lauzon (en mode virtuel)
M. Robert Prévost

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M. Réal Laporte
M^{me} Michèle Perron

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M^{me} Johanne Jean
M. Rémy Kak'wa Kurtness
M. Michael Petawabano

INVITÉE DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications, Bureau du président-directeur général

La séance se tient en mode hybride (présentiel/virtuel) en marge d'une rencontre lac-à-l'épaule du conseil d'administration, à partir du Manoir du Lac Delage.

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 8 h 30. M^{me} Élisabeth Blais souhaite la bienvenue et remercie les administratrices et les administrateurs pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Télétravail et santé et sécurité au travail;
- Suivi concernant les dossiers sur les conditions de travail et les effectifs avec le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - o Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN);
 - o Grande Alliance;
- Statutaire avec le ministre (2^e rencontre du ministre avec le conseil d'administration à prévoir);
- [REDACTED]
- Prévisions budgétaires (changement d'échéancier à partir de cette année).

Délibérations :

[REDACTED]

M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications, Bureau du président-directeur général se joint à la séance.

5. INSTITUT NORDIQUE DU QUÉBEC

M^{me} Maryse Quimper revient sur la mission de l'Institut nordique du Québec (INQ). Elle évoque le projet de bâtiment principal à l'Université Laval ainsi que sur les composantes territoriales. Elle explique ensuite le dossier menant à la recommandation d'octroyer une aide financière à l'INQ.

Délibérations :

[REDACTED]

Aide financière maximale de 3 000 000 \$ afin de contribuer au développement durable du nord en soutenant le fonctionnement de l'Institut nordique du Québec

(Résolution 306-S67)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire au nord du 49^e parallèle, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement dans le Plan d'action nordique 2020-2023 et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;

ATTENDU QUE l'acquisition de connaissances dans les domaines social, économique et environnemental est essentielle pour mettre en valeur de façon durable le plein potentiel du Nord, le protéger et l'habiter;

ATTENDU QUE la mise en place de l'Institut nordique du Québec (INQ) par le financement de son complexe scientifique et de ses composantes territoriales est une priorité d'action du Plan d'action nordique 2020-2023;

ATTENDU QUE le soutien financier au fonctionnement de l'Institut nordique du Québec pour les 3 prochaines années est nécessaire afin de lui permettre de consolider son expertise ainsi que son autonomie en plus d'assurer la pérennité de ses activités;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 15 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles peut, pour l'exercice de ses fonctions, accorder des subventions;

ATTENDU QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles doit être autorisé, par décret, à octroyer à la Société du Plan Nord une aide financière d'un montant maximal de 3 000 000 \$, au cours des exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, afin de contribuer au développement de solutions novatrices aux défis environnementaux en soutenant l'Institut nordique du Québec;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord va effectuer un suivi rigoureux de l'utilisation des sommes rendues disponibles et de la bonne réalisation des activités prévues;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact financier sur les budgets de la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord a été pris en vertu de l'article 43 de la Loi sur la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE l'article 7 de ce règlement prévoit que le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions hors programme, incluant les déboursés et versements reliés à ces documents, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, et que le montant maximal de la contribution financière dépasse ce montant;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Conditionnellement à l'obtention du décret gouvernemental autorisant le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à octroyer à la Société du Plan Nord une aide financière maximale de 3 000 000 \$, au cours des exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, afin de contribuer au développement de solutions novatrices aux défis environnementaux en soutenant l'Institut nordique du Québec;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société à signer, pour et au nom de cette dernière, une convention pour le versement d'une aide financière d'un montant maximal de 3 000 000 \$ à la Société avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet au décret gouvernemental;

D'AUTORISER le versement d'une aide financière maximale de 3 000 000 \$ en faveur de l'Université Laval pour soutenir le fonctionnement de l'INQ pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société à signer, pour et au nom de cette dernière, une convention pour le versement par la Société d'une aide financière maximale de 3 000 000 M\$, à l'Université Laval, ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide, afin de promouvoir le développement de solutions novatrices aux défis environnementaux en soutenant l'INQ.

M^{me} Maryse Quimper, quitte la séance.

6. DIVERS

Sans objet.

7. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 9 h 25 et se termine à 9 h 40. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 9 h 41. Le huis clos se termine à 9 h 53.

8. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 9 décembre 2021.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 9 h 55.


Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 68^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 9 décembre 2021, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron
M. Sylvain Ross (en mode virtuel)

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M^{me} Johanne Jean
M^{me} Patricia Maltais Tremblay (en mode virtuel)
M. Robert Prévost

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M. Réal Laporte
M. Michael Petawabano

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Étienne Cassista, responsable des ressources financières, Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance
M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications, Bureau du président-directeur général
M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Martin Vachon, coordonnateur Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Jean-Louis Tedone, conseiller en changements climatiques et adjoint exécutif, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

La séance se tient en mode hybride (présentiel/virtuel) à partir du Centre des congrès de Québec.

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 8 h 10. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres nommés par le gouvernement le 1^{er} décembre 2021, madame Patricia Maltais Tremblay et monsieur Sylvain Ross.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

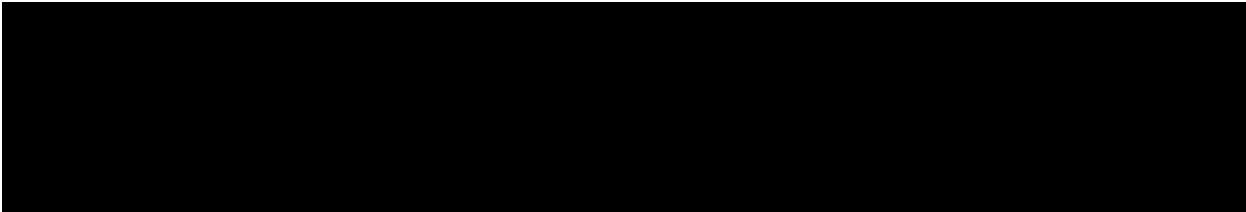
Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. On propose de modifier l'ordre de présentation des sujets en traitant du point 6 « Plan d'exploitation 2022-2023 » après le point 10. On propose l'ajout de sujets au point 11 « Divers » : Modification – Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires, motion de remerciement à l'endroit de M. Rémy « Kakwa » Kurtness et motion de félicitations à l'endroit de M. Réal Laporte.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après la modification de l'ordre de présentation et l'ajout des sujets au point 11 « Divers ».

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions.

Délibérations :



Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

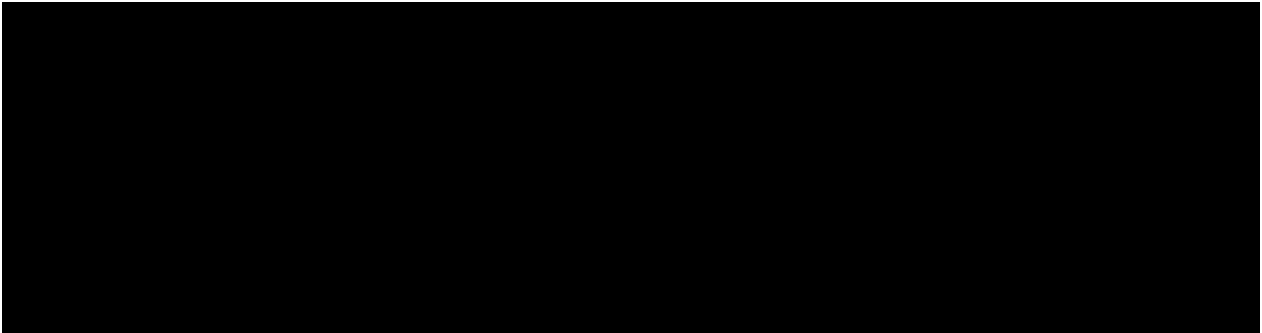
La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. M. Robert Prévost est en conflit d'intérêts concernant l'une des propositions de nomination à l'Assemblée des partenaires, soit celle de la cheffe de la nation Naskapie de Kawawachikamach. M. Prévost sortira lorsque ce point sera traité et il n'a pas eu accès aux documents relatifs à cette proposition dans la plateforme DiliTrust.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

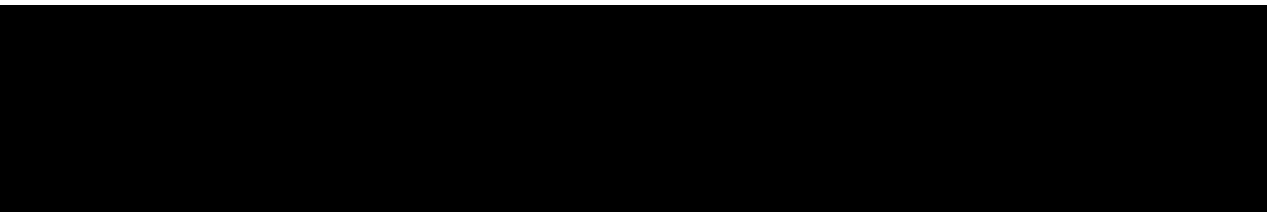
M^{me} Michèle Perron, présidente du comité, fait rapport aux membres des travaux du comité ayant eu lieu la veille.

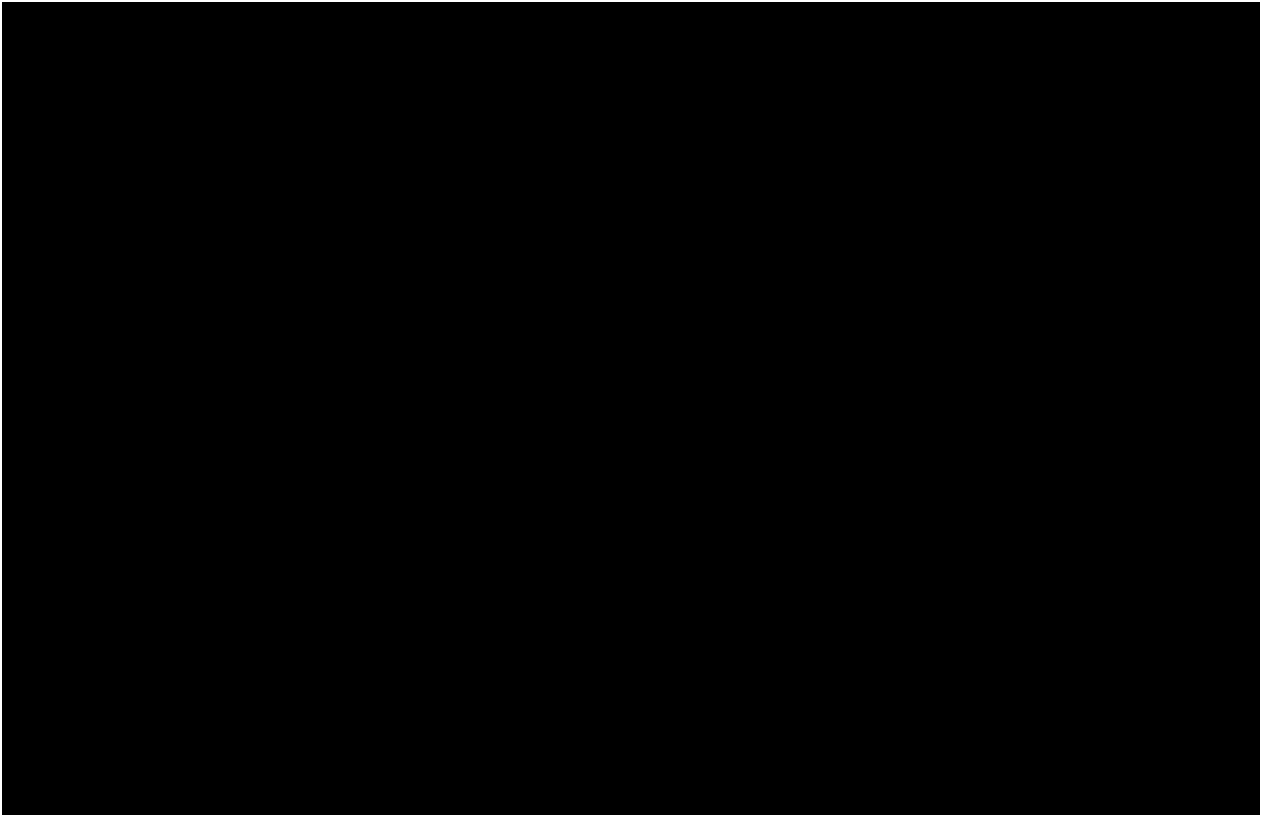
4.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIF 2020-2023

M^{me} Perron informe les membres que, pour éviter de reprendre l'ensemble des discussions qui auraient eu lieu en comité concernant les changements proposés au plan d'effectif en séance du conseil d'administration, il a été décidé de traiter du point directement en conseil. Elle mentionne que comme M^{me} Brigitte Boulianne est directement concernée par les propositions, un huis clos suivra la présentation.



Délibérations :





M^{me} Brigitte Boulianne et M^{me} Audray Cloutier quittent la séance.

Les discussions se poursuivent en huis clos. Les deux résolutions suivantes sont prises :

Plan d’effectif 2020-2023 – Création de la Vice-présidence à la gouvernance, à l’administration et à la performance
(Résolution 307-S68)

ATTENDU QU’en vertu de l’article 47 de la Loi sur la Société du Plan Nord, les membres du personnel de la Société sont nommés selon le plan d’effectif établi par le conseil d’administration;

ATTENDU QUE le paragraphe 10 de l’article 2 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d’administration de la Société du Plan Nord prévoit que le conseil d’administration approuve le plan d’effectif de la Société;

ATTENDU QUE le paragraphe 8 de l’alinéa 3 de l’article 31 de ce Règlement prévoit que le comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines élabore, en collaboration avec le président-directeur général, le plan d’effectif de la Société et en recommande l’adoption au conseil d’administration;

ATTENDU QUE le plan d’effectif 2020-2023 adopté par le conseil d’administration le 26 mars 2020 prévoit la structure organisationnelle de la Société du Plan Nord (résolutions 258-S54 et 284-S61);

ATTENDU QU’il y a lieu d’adapter la structure de la Direction générale de l’administration et du soutien à la gouvernance afin de lui permettre de répondre à la croissance de l’organisation et au déploiement de nouveaux secteurs d’activités;

ATTENDU QUE cette évolution s’appuie sur la création d’une vice-présidence à la gouvernance, à l’administration et à la performance et de deux directions qui la supportent;

ATTENDU QUE le conseil d’administration doit établir les critères de nomination des vice-président(e)s en vertu de l’article 3 des « *Conditions de nominations, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents* » adoptés par le conseil d’administration (résolution 20-S05) et que ceux-ci sont inclus dans la description de fonctions du ou de la vice-président(e) proposée;

ATTENDU QU’il a été convenu que les délibérations entourant le dossier soient faites directement en séance du conseil d’administration sans l’obtention au préalable d’une recommandation du comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER la mise à jour de la structure organisationnelle de la Société du Plan Nord, laquelle prévoit l'évolution de la Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance vers une Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance;

D'APPROUVER la création de la Direction de l'administration et de la Direction de la performance et de la transformation;

D'APPROUVER la description de fonctions du ou de la vice-président(e) à l'administration, à la gouvernance et à la performance.

Nomination à la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance

(Résolution 308-S68)

ATTENDU QU'à sa séance du 9 décembre 2021, le conseil d'administration a procédé à la création de la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance et à l'approbation de la description de fonctions du poste de vice-président(e) (résolution 307-S68-SPN);

ATTENDU que les conditions de nomination, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents adoptés par le conseil d'administration en 2015 (20-S05) prévoient, à l'article 3 que « les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration, en fonction des critères qu'il établit et sont sous l'autorité du président-directeur général. »;

ATTENDU QUE madame Brigitte Boulianne est à l'emploi de la Société du Plan Nord à titre de directrice générale de la Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance depuis octobre 2017, et que cette direction générale a évolué vers une nouvelle vice-présidence;

ATTENDU QUE l'expérience de madame Boulianne répond aux besoins exprimés dans la description de fonctions du poste, qu'elle dispose d'une vaste expérience des domaines d'activités de la Société [REDACTED]

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Brigitte Boulianne à titre de vice-présidente à la gouvernance, à l'administration et à la performance, à compter du 9 décembre 2021, pour un mandat de cinq ans.

Que le classement et les conditions de travail soient ceux prévus aux conditions de nomination, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents en vigueur.

M^{me} Boulianne et M^{me} Cloutier se joignent à nouveau à la séance.

Les membres félicitent M^{me} Boulianne pour sa nomination à titre de vice-présidente de la gouvernance, de l'administration et de la performance.

M. Étienne Cassista, responsable des ressources financières, Direction générale de l'administration et du soutien à la gouvernance, se joint à la séance par vidéoconférence.

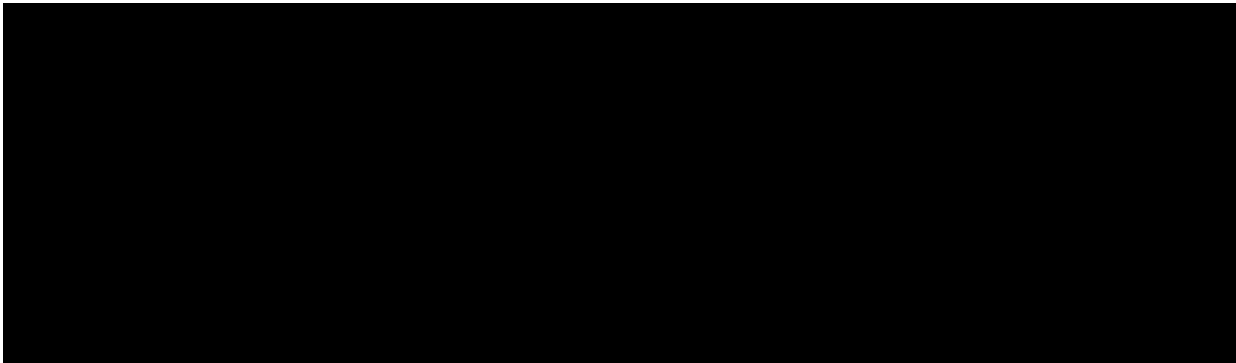
5. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente, M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille.

5.1 APPROBATION DU BUDGET 2022-20023 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024 À 2026-2027

M^{me} Jean parle brièvement des projections au 31 mars 2022 et des prévisions budgétaires et prend les questions des membres.

Délibérations :



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] La décision suivante est prise :

Budget 2022-2023 et prévisions budgétaires pluriannuelles 2023-2024 à 2026-2027
(Résolution 309-S68)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est un organisme autre que budgétaire assujéti à la Loi sur l'administration financière en vertu du paragraphe 2 de l'article 2 de cette Loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 1 de l'article 45.3 de cette Loi, le conseil d'administration doit, en fonction des orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, des directives du ministre qui est responsable de cet organisme, adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

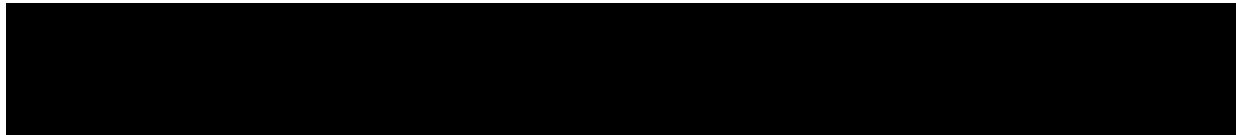
ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 2 de ce même article, la Société du Plan Nord doit transmettre son budget et ses prévisions budgétaires à son ministre responsable selon les directives de ce dernier;

ATTENDU QUE l'article 45.4 de cette Loi prévoit que le ministre doit s'assurer que les budgets annuels et les prévisions budgétaires pluriannuelles des organismes autres que budgétaires dont il est responsable sont compatibles avec les orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, ses directives;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 45.6 de cette Loi, après le dépôt du budget des dépenses par le gouvernement, la Société pourrait être informée de modifications par son ministre responsable et le conseil d'administration devra, si nécessaire, modifier le budget annuel et le transmettre à ce ministre;

ATTENDU QUE les orientations budgétaires pluriannuelles pour les exercices financiers 2022-2023 à 2026-2027 ont été transmises à la Société du Plan Nord et que le budget 2022-2023 et les prévisions budgétaires 2023-2024 à 2026-2027 présentés s'y conforment;

ATTENDU QUE le 6^e paragraphe du deuxième alinéa de l'article 32 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que le comité de vérification doit examiner et recommander au conseil d'administration les prévisions budgétaires annuelles;



IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, [REDACTED] :

D'ADOPTER le budget 2022-2023 de la Société du Plan Nord, tel que soumis et sujet aux modifications qui pourraient y être apportées par les mesures du budget 2022-2023 du gouvernement du Québec;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2023-2024 à 2026-2027 telles que soumises et sujettes aux modifications qui pourraient y être apportées par les mesures du budget 2022-2023 du gouvernement du Québec;

DE TRANSMETTRE le budget 2022-2023 et les prévisions budgétaires 2023-2024 à 2026-2027 à son ministre responsable.

M. Cassista quitte la séance.

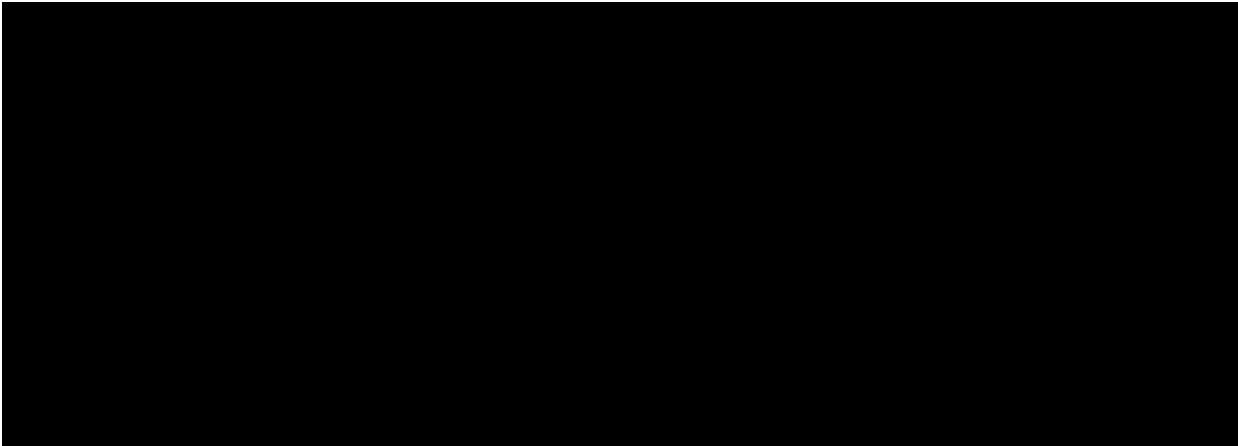
La séance est interrompue à 9 h 55 pour une courte pause. La séance reprend à 10 h 07.

M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications, se joint à la séance.

6. STRATÉGIE DE COMMUNICATION (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)

Une présentation est projetée et M^{me} Quimper informe les membres sur la stratégie de communication élaborée pour augmenter le taux de notoriété de la Société. Il est question des objectifs de la stratégie, des axes de communication privilégiés et de la stratégie de contenu.

Délibérations :

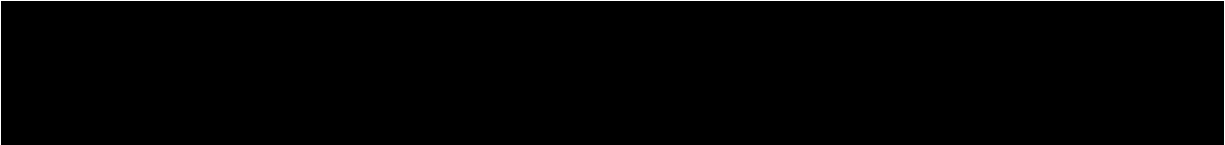


M^{me} Quimper quitte la séance.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (POINT 6 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Élaboration d'un guide sur l'éthique en télétravail;
- Conditions de travail des employés;
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - o SFPPN (un aperçu, suivi complet au point 10 du projet d'ordre du jour);
 - o Qc Rail;
 - o Grande Alliance;
- Rencontres avec le ministre;
- Résumé des activités communicationnelles.



M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance. M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable de la même vice-présidence, se joint à la séance par vidéoconférence.

Pour simplifier la logistique de la séance, il est convenu que le sujet « Modification – Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l’Assemblée des partenaires » ajouté en « Divers » soit traité au point 8 (point 9 du projet d’ordre du jour) « Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique ». De plus, il est convenu que les différents sujets soient traités dans l’ordre suivant :

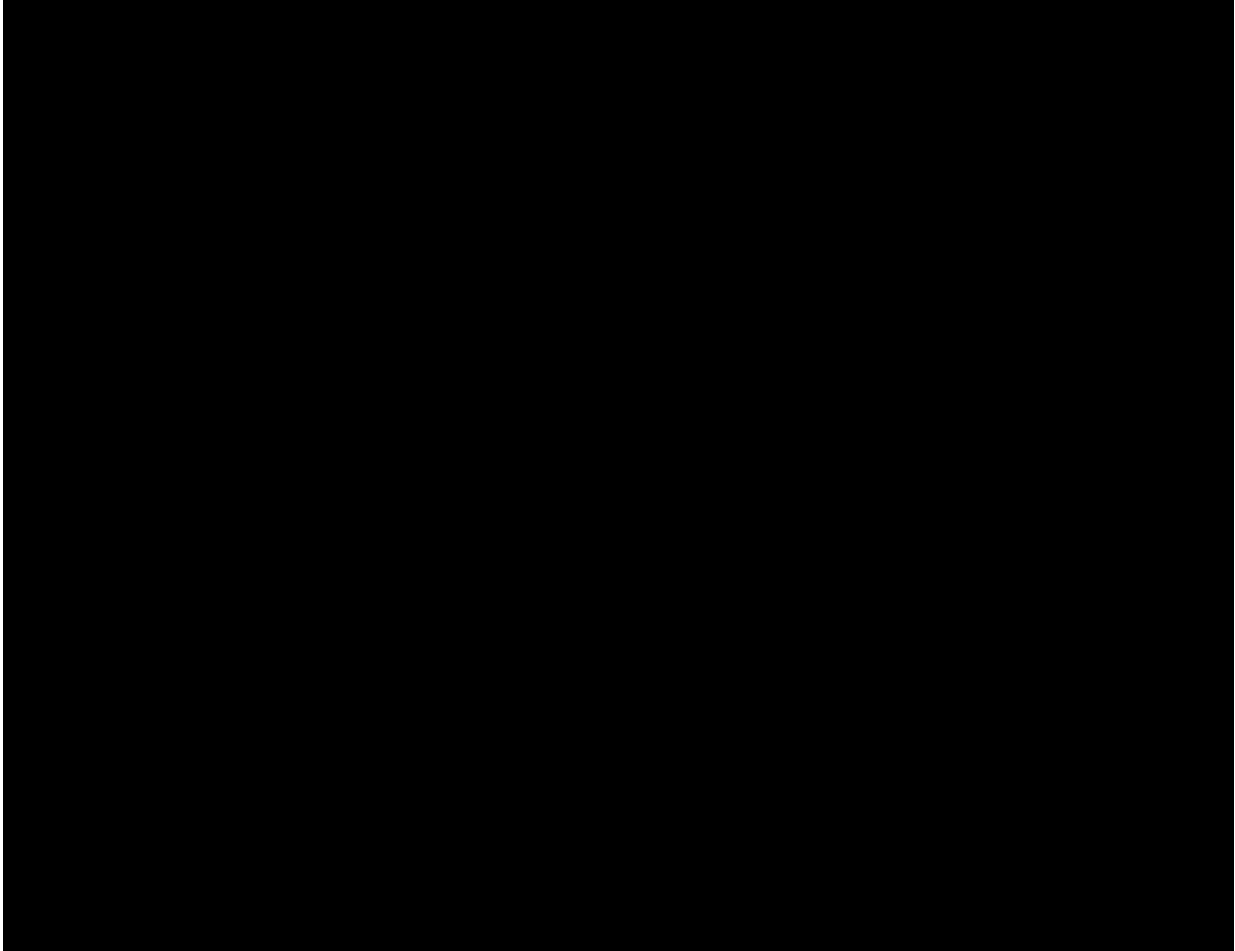
- 1) Plan d’action nordique 2020-2023 : mi-parcours
- 2) Modification – Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l’Assemblée des partenaires
- 3) Nominations à l’Assemblée des partenaires
- 4) Conservation du territoire
- 5) Stratégie de marketing territoriale

8. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE (POINT 9 DU PROJET D’ORDRE DU JOUR)

8.1 PLAN D’ACTION NORDIQUE 2020-2023 : MI-PARCOURS (POINT 9.1 DE L’ORDRE DU JOUR)

Une présentation est projetée et M^{me} Bissonnette fait un bilan à mi-parcours du Plan d’action nordique 2020--2023 (PAN 20-23). Elle dresse le contexte, fait un état de situation, décrit certaines actions et parle ensuite des programmes d’aide financière. M^{me} Bissonnette présente un bilan financier du PAN 20-23 et les propositions faites pour la bonification et le prolongement du Fonds d’initiatives nordiques et du Programme de développement de serres communautaires.

Délibérations :



Bonification et prolongation du Fonds d’initiatives nordiques et du Programme de développement de serres communautaires
(Résolution 310-S68)

ATTENDU QUE le Plan d’action nordique 2020-2023 définissant les orientations et les priorités au nord du 49^e parallèle a été lancé par le gouvernement du Québec le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE l’avancement général du Plan d’action nordique 2020-2023 se déroule très bien et qu’aucune modification majeure n’est proposée;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à la suite du désengagement financier dans quelques actions du Plan d'action nordique 2020-2023;

ATTENDU QUE les principes du cadre normatif du Fonds d'initiatives du Plan Nord ont été approuvés par le conseil d'administration le 24 octobre 2019 (résolution 243-S50), que le cadre a été modifié à la suite d'une résolution du conseil d'administration le 14 mai 2020 (265-S56);

ATTENDU QUE le cadre normatif du Programme de développement de serres communautaires a été adopté par le conseil d'administration le 27 avril 2017 (129-S30), modifié à la suite de résolutions du conseil d'administration du 14 décembre 2017 (157-S35) et du 18 juin 2020 (271-S57);

ATTENDU QUE les enveloppes budgétaires du Fonds d'initiatives nordiques et du Programme de développement des serres communautaires dans le cadre financier du Plan d'action nordique 2020-2023 sont respectivement de 11 M\$ et de 2,6 M\$;

ATTENDU QUE les cadres normatifs du Fonds d'initiative nordique et du Programme de développement de serres communautaires précisent qu'ils demeurent en vigueur jusqu'au 31 mars 2023;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER une augmentation du budget du Fonds d'initiatives nordiques de 1,7 M\$;

D'APPROUVER une augmentation du budget du Programme de développement de serres communautaires de 1 M\$;

D'AUTORISER la prolongation des cadres normatifs du Fonds d'initiatives nordiques et du Programme de développement de serres communautaires au 31 mars 2024.

M. Robert Prévost quitte la séance.

8.2

Modification – Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires (point Divers de l'ordre du jour)

M^{me} Bissonnette dresse le contexte entourant la proposition qui est faite de modifier le Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires pour y ajouter un représentant « jeunesse ». [REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

Modification au Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires

(Résolution 311-S68)

ATTENDU QUE l'Assemblée des partenaires est instituée par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE les articles 52 à 54 de cette Loi précisent certaines règles relatives à la nomination des membres de l'Assemblée des partenaires, à leur mandat et au fonctionnement de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres de l'Assemblée des partenaires, à leur mandat et au fonctionnement de celle-ci sont établies par règlement par la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46);

ATTENDU QU'une modification de ce Règlement est souhaitable pour ajouter un représentant « jeunesse » de manière à représenter plus adéquatement la diversité de la population du territoire, à favoriser le partage des préoccupations et des propositions des jeunes qui habitent et habiteront le Nord et à encourager l'engagement citoyen d'un jeune du territoire nordique;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires, tel que soumises à la présente séance, en précisant toutefois que le représentant jeunesse doit provenir du territoire nordique.

8.3 NOMINATIONS À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES (POINT 9.4 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

M. Martin Vachon présente brièvement la candidature de madame Theresa Chemaganish à l'Assemblée des partenaires.

Nomination de Theresa Chemaganish à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 312-S68)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et à la présente séance (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que madame Theresa Chemaganish, Cheffe de la Nation naskapie de Kawawachikamach, soit nommée membre représentant la Nation naskapie de Kawawachikamach à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Noah Swappie.

M. Robert Prévost rejoint la séance.

M. Martin Vachon présente brièvement la candidature de monsieur Sébastien Caron à l'Assemblée des partenaires.

Nomination de Sébastien Caron à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 313-S68)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et à la présente séance (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que monsieur Sébastien Caron, directeur de l'organisme Environnement Côte-Nord, soit nommé membre représentant du secteur Environnement à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Brandon Laforest.

8.4 CONSERVATION DU TERRITOIRE (POINT 9.3 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

M. Martin Vachon présente les derniers développements et les prochaines étapes dans le dossier de la conservation du territoire nordique en débutant par les aires protégées. Il est ensuite question des derniers développements et des prochaines étapes dans le dossier du mécanisme de conservation de 30 % du territoire (territoires de conservation nordique).

Délibérations :

M. Vachon quitte la séance.

M. Sylvain Ross quitte la séance.

M. Jean-Louis Tedone, conseiller en changements climatiques et adjoint exécutif, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance par vidéoconférence.

8.5 STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL : APPEL D'OFFRES PUBLIC (POINT 9.2 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

M. Jean-Louis Tedone présente le dossier de la stratégie de marketing territoriale en spécifiant qu'il s'agit d'une des actions sous la responsabilité de la Société dans la PAN 20-23. Il parle notamment des objectifs, des consultations, du budget et des prochaines étapes.

Délibérations :

Publication d'un appel d'offres public visant l'élaboration de la Stratégie de marketing territorial

(Résolution 314-S68)

ATTENDU QUE le Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23) contient l'action 3.1.1.1 qui consiste en l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial pour l'ensemble du territoire nordique;

ATTENDU QU'il s'agit de l'une des actions relevant de la Société du Plan Nord dans le Plan d'action nordique 2020-2023;

ATTENDU QUE la Société souhaite faire appel aux services d'une firme spécialisée en marketing territorial afin d'élaborer la stratégie, incluant un plan de communication/marketing, par l'entremise d'un appel d'offres public;

ATTENDU QU'au préalable au dépôt de la stratégie, la firme retenue devra effectuer une revue de littérature, consulter les parties prenantes sur le territoire nordique et effectuer un sondage afin de :

- déterminer le ou les dénominateurs communs et propres au territoire à mettre en valeur;
- brosser le profil type des personnes et des entreprises susceptibles de rester et d'être attirées par les communautés et l'environnement nordique;
- proposer et développer des actions concrètes et une image de marque pour le territoire nordique;

ATTENDU QU'il est ultimement souhaité que le déploiement de la stratégie permette de renforcer la capacité de rétention et le sentiment d'appartenance des populations locales au territoire nordique.

ATTENDU QU'une enveloppe de 2 M\$ est réservée dans le cadre financier du Plan d'action nordique 2020-2023, que les sommes requises sont provisionnées aux prévisions budgétaires 2021-2022 de la Société du Plan Nord approuvées par le conseil d'administration le 4 février 2021 (résolution 289-S62) ainsi qu'au budget 2022-2023 adopté par le conseil d'administration à la présente séance (résolution 309-S68);

ATTENDU QUE ce projet fait partie d'une action prévue au Plan d'action nordique 2020-2023 n'ayant pas fait l'objet d'une délégation par le conseil d'administration;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'AUTORISER la publication d'un appel d'offres public visant à sélectionner une firme qui sera chargée d'élaborer la Stratégie de marketing territorial;
- D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, une entente de services avec la firme retenue et tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette entente.

M^{me} Bissonnette et M. Tedone quittent la séance.

La séance est interrompue pour une pause à 12 h 10 et reprend à 12 h 25, sans la présence de M^{me} Patricia Maltais Tremblay qui rejoint la séance un peu plus tard.

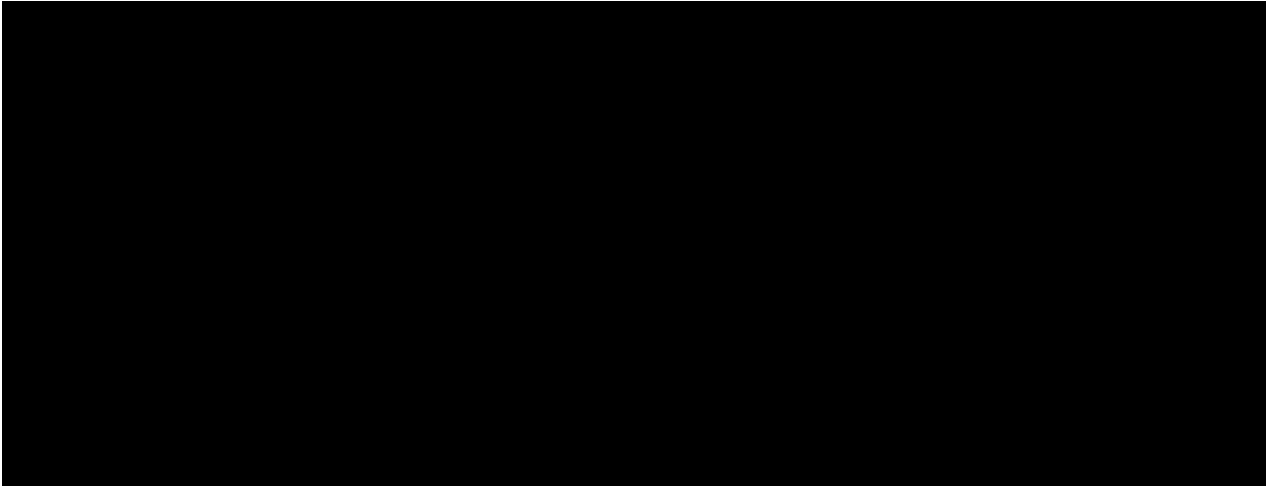
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance.

Il est convenu que la rencontre sur les suites du « Lac-à-l'épaule » qui devait suivre la séance sera reportée.

9. SFPPN / RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN (POINT 10 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

M. Beaulac, représentant de la SPN au CA de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), cède la parole à M. Desrochers, qui fait rapport aux administrateurs des derniers développements dans le dossier et répond aux questions des membres.

Délibérations :

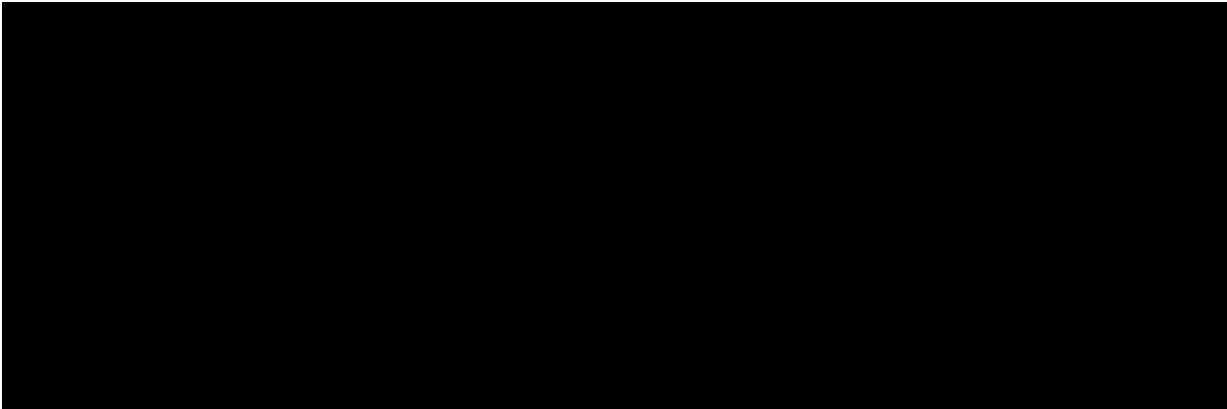


M^{me} Julie Bissonnette et M^{me} Maryse Quimper se joignent à la séance.

10. PLAN D’EXPLOITATION 2022-2023 (POINT 6 DU PROJET D’ORDRE DU JOUR)

M^{me} Brigitte Boulianne dresse le contexte entourant la production du Plan d’exploitation 2022-2023 et sa présentation au conseil d’administration pour approbation. M^{me} Bissonnette, M^{me} Quimper et M^{me} Boulianne se succèdent ensuite pour présenter les actions sous la responsabilité de leur secteur.

Délibérations :



Plan d’exploitation 2022-2023
(Résolution 315-S68)

ATTENDU QU’en vertu de l’article 19 de la Loi sur la Société du Plan Nord, la Société doit transmettre annuellement au ministre responsable de la Société du Plan Nord son plan d’exploitation pour l’exercice suivant;

ATTENDU QU’en vertu du même article, le plan d’exploitation doit être soumis à l’approbation du gouvernement;

ATTENDU QU’en vertu du paragraphe 2 de l’article 2 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d’administration de la Société du Plan Nord, le plan d’exploitation doit être approuvé par le conseil d’administration;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2020-2023 de la Société du Plan Nord a été approuvé par le conseil d’administration en novembre 2020 (résolution 277-S60) puis par le gouvernement (décret 376-2021);

ATTENDU QUE le projet de Plan d’exploitation 2022-2023 a été élaboré afin de contribuer à l’atteinte des objectifs du Plan stratégique 2020-2023;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D’APPROUVER le Plan d’exploitation 2022-2023 de la Société du Plan Nord, lequel sera substantiellement conforme au projet de plan d’exploitation soumis à la présente séance;

D'AUTORISER sa transmission au ministre responsable de la Société du Plan Nord pour approbation subséquente par le gouvernement.

M^{me} Bissonnette, M^{me} Quimper et M. Desrochers quittent la séance.

11. DIVERS

11.1 MOTION DE REMERCIEMENT À L'ENDROIT DE M. RÉMY « KAK'WA » KURTNES

Motion de remerciement à l'endroit de M. Rémy « Kak'wa » Kurtness

(Résolution 316-S68)

ATTENDU QUE monsieur Rémy « Kak'wa » Kurtness a siégé au sein du conseil d'administration de la Société du Plan Nord pendant plus de six ans;

ATTENDU QU'au cours de ces années, il a été impliqué à titre de membre du comité de vérification;

ATTENDU QU'il avait émis le souhait que son mandat d'administrateur ne soit pas renouvelé et que le gouvernement a procédé à son remplacement le 1^{er} décembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord souhaitent souligner son apport constructif aux réflexions stratégiques et aux décisions du conseil d'administration;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration adopte une motion de remerciement à l'endroit de M. Rémy « Kak'wa » Kurtness;

QU'une lettre lui soit transmise afin de souligner son implication au sein du conseil d'administration et du comité de vérification de la Société.

Il est proposé que les suites du « Lac-à-l'épaule » aient lieu à Roberval en début d'année 2022.

11.2 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE M. RÉAL LAPORTE

Motion de félicitations à l'endroit de M. Réal Laporte

(Résolution 317-S68)

ATTENDU QUE monsieur Réal Laporte, membre du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, s'est vu décerner le Grand Prix d'excellence professionnelle 2021 de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

ATTENDU QUE ce prix vise à reconnaître l'excellence de la pratique professionnelle de M. Laporte sur la base des valeurs fondamentales de la profession d'ingénieur;

ATTENDU QU'il s'agit de la plus haute distinction décernée par cet ordre professionnel;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration souhaitent souligner cette distinction;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration adopte une motion de félicitations à l'endroit de M. Réal Laporte;

QU'une lettre, accompagnée de cette motion, lui soit transmise afin de souligner l'obtention de ce Grand Prix d'excellence.

M^{me} Boulianne et M^{me} Cloutier quittent la séance.
M^{me} Johanne Jean quitte au cours du huis clos, vers 14 h.

12. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 13 h 18 et se termine à 14 h 15. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 14 h 15. Le huis clos se termine à 14 h 30.

Rencontres du conseil d'administration en présentiel en contexte pandémique (Résolution 318-S68)

ATTENDU le contexte entourant la pandémie de COVID-19;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE seuls les membres détenant un passeport vaccinal valide puissent assister aux séances et aux rencontres de travail du conseil d'administration en présentiel.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 3 février 2022.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 30.


Présidente du conseil

Secrétaire